



Rapport Développement Durable 2016

Communauté de communes Erdre et Gesvres



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
I. OU EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?.....	5
1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial	5
1.1.1 > Agenda 21	5
1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial	11
1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2016	15
1.2.1 > Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.....	15
1.2.2 > Plan Global de Déplacement	18
1.2.3 > Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	20
1.2.4 > Conseil en Energie Partagé	23
1.3 > Vers une nouvelle stratégie de développement durable	25
1.1.1 > Contexte et enjeux	25
1.1.2 > Objectifs	25
1.1.3 > Calendrier	26
II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?	27
2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine	27
2.1.1 > Commande publique	27
2.1.2 > Maîtrise énergétique	28
2.1.3 > Accessibilité des bâtiments.....	29
2.1.4 > Déplacements	29
2.1.5 > Gestion des déchets	30
2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques. 30	
2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité	30
2.2.2 > Suivi et évaluation.....	31
2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue	32
2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes	33

III. COMMENT L'ACTIVITE 2016 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	35
---	----

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	49
--	----

ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2016	66
---	----

INTRODUCTION

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur des documents stratégiques : l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (I). Elle a aussi intégré le développement durable dans son mode de gestion et de fonctionnement (II) ainsi que dans l'ensemble de ses activités (III).

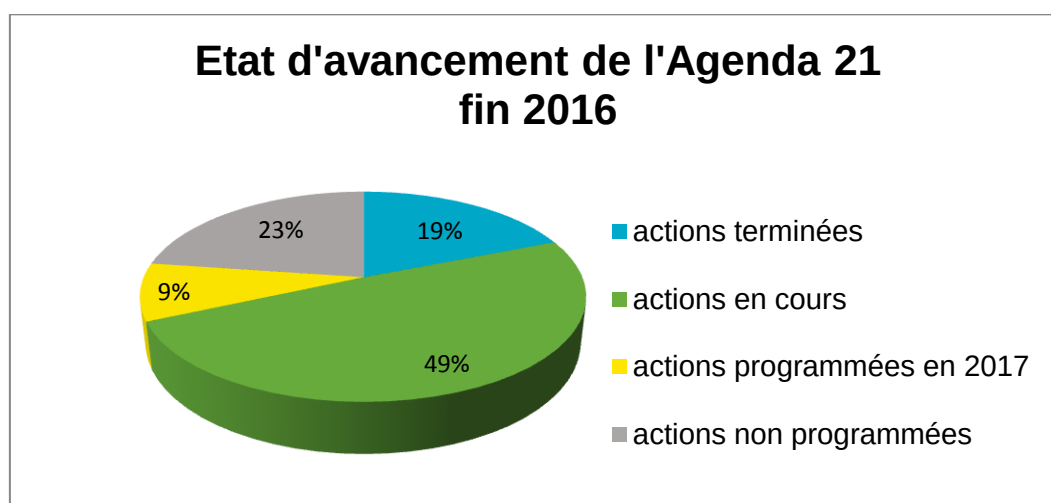
I. OU EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

L'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la communauté de communes courent jusqu'en 2017. Le rapport de développement durable permet de suivre et d'alerter sur leur degré de réalisation et de revenir sur les actions emblématiques de l'année 2016.

1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial

1.1.1 > Agenda 21

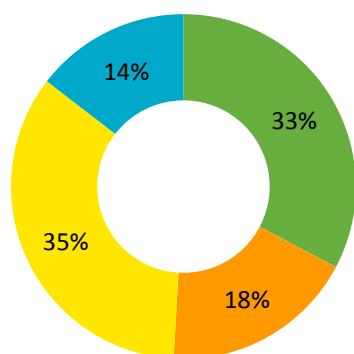
Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement de l'Agenda 21 au 31 décembre 2016, un peu plus des **deux tiers des actions sont lancées**, soit terminées (19%) ou en cours (49%).



L'engagement récent de la Communauté de communes dans certains projets comme par exemple le Plan Global de Déplacement ou le Contrat Local de santé, explique que plus de la moitié des actions Agenda soient en cours ou programmées en 2017.

Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions Agenda 21 déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, d'une part, le 1er enjeu sur l'aménagement, et d'autre part l'enjeu 3 sur le bien vivre ensemble.

Répartition fin 2016 des actions Agenda 21 terminées ou en cours par enjeux

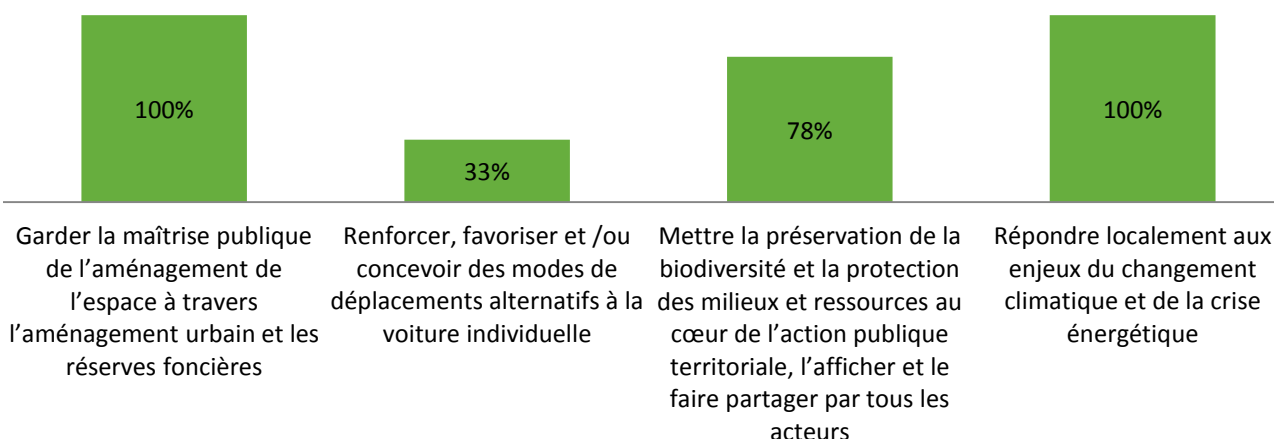


- Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux
- Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable
- Enjeu 3 : Favoriser le bien-vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants
- Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

L'analyse de l'état de l'avancement des actions Agenda 21 enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs de développement durable qui ont été prioritairement traités sur le plan du nombre d'actions mises en place. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, un bilan qualitatif plus complet de l'Agenda 21 sera réalisé, pour mesurer si les objectifs que s'était fixés la collectivité ont été atteints et si les actions engagées ont produits les résultats attendus.

- **Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux**

Taux de réalisation des actions A.21 prévues dans l'enjeu 1 (aménagement du territoire et cadre de vie) par objectifs



Sur le plan quantitatif, le graphique ci-dessus indique le taux de réalisation (actions terminées ou en cours) des actions Agenda 21 prévues dans l'enjeu 1 pour chacun des objectifs.

Seul **l'objectif concernant le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle** connaît un faible état d'avancement. Ce résultat s'explique par le fait que les actions relatives à la mobilité ont été reprogrammées dans le Plan Global de Déplacement, qui vient tout juste d'être arrêté par les élus communautaires. Ces actions n'ont pas encore démarrées, mais elles seront progressivement mises en œuvre dans le cadre du Plan Global de Déplacement.

Il est important de souligner que l'objectif central du Plan Global Déplacements est la stabilisation du nombre de déplacements en voiture seul à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif extrêmement ambitieux sur un territoire péri-urbain, les élus de la Communauté de communes souhaite affecter des moyens importants à la réalisation de programme, avec d'une part le recrutement prévu d'un conseiller en mobilité¹ pour mener les actions d'animation du territoire auprès des familles, des professionnels du tourisme ou des chefs d'entreprises, et d'autre part, la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour financer les actions prévues dans le PGD. Par ailleurs, 10 % de l'enveloppe financière ont été affectés à la réalisation de projets de mobilité dans le cadre du pacte financier territorial.

Pour les 3 autres objectifs de l'enjeu 1, la part importante d'actions engagées s'explique par le fait que les actions concernées relèvent pour beaucoup, de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Programme de Prévention des déchets, Plan Climat Energie Territorial, Programme d'action foncière, Programme de restauration des marais de l'Erdre...) ou dont l'élaboration est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma Directeur des eaux pluviales).

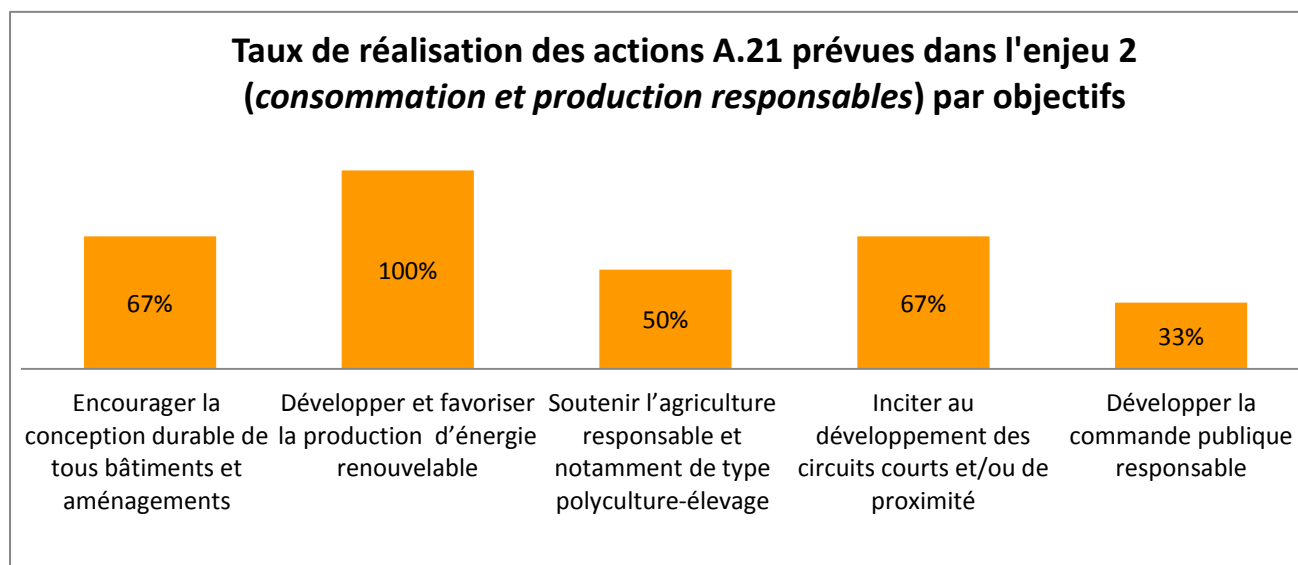
Sur plan quantitatif, **l'objectif sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** a un taux de réalisation très important de 80 %. Beaucoup d'actions ont été engagées. S'agissant par exemple des actions concernant la prévention des déchets, après 3 années en Redevance Incitative, et la mise en place d'un programme pluriannuel de prévention des déchets, la réduction de la production par habitant d'ordures ménagères est confirmée. A noter toutefois que le volume très important de déchets verts apportés en déchèterie par les habitants reste problématique. Il sera nécessaire de poursuivre les actions engagées pour limiter la production de déchets verts.

S'agissant des actions sur les milieux aquatiques, la réalisation du programme d'action des Marais de l'Erdre a permis de restaurer un linéaire important de cours d'eau. Seules quelques **actions de sensibilisation et de formation pour améliorer la qualité de l'eau** en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers ont été réalisées. De plus, très peu de personnes y ont participé. Il faudrait réussir à mobiliser d'avantage de personnes.

De même l'action sur la **préservation et le maintien du bocage** n'a pas été engagée, car la très grande majorité des haies appartiennent à des propriétaires privés qu'il est difficile de mobiliser. Mais plusieurs plans de gestion du bocage communaux ont été engagés et participent à la structuration de la filière bois locale.

¹ Le Bureau élargi a opté pour une mission d'animation en interne. Ce sera à confirmer lors du Débat d'Orientation budgétaire 2017

- **Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable**



S'agissant de l'**enjeu 2** (consommation et production responsables), le graphique ci-dessus indique que les objectifs que s'était fixés la collectivité connaissent des états d'avancement très différents.

L'objectif concernant le **développement des énergies renouvelables** est celui qui a le taux d'avancement le plus élevé. La Communauté de communes s'est engagée dans la structuration de la filière bois-énergie. Le bois énergie constitue la première source d'énergie renouvelable au niveau local. Lors de la conception du centre aquatique intercommunal « Les Bassins d'Ardéa », le choix des élus a porté sur l'équipement en chaudières bois. A noter cependant que ce centre aquatique n'est plus approvisionné en bois local depuis 2016. Une unité de stockage/séchage bois a été aménagée par la collectivité et louée à la SCIC 44 pour stocker les plaquettes produites par les agriculteurs du territoire.

Mais il convient de préciser que les élus ont fait le choix du gaz pour alimenter la chaufferie du second équipement aquatique, « Les Bassins d'Alphéa », dont l'ouverture est prévue pour 2017.

L'objectif relatif au **développement de la commande publique responsable** n'a été que partiellement traité, avec le plus faible taux d'avancement de l'enjeu 3. Seul le service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics a été mis en œuvre. Ce dispositif progresse chaque année (cf. paragraphe 2.1.1 sur la commande publique). Il est de mieux en mieux accepté par les entreprises qui se renseignent en amont de leur réponse au marché sur ce dispositif et les solutions mobilisables localement. De plus en plus de communes demandent intègrent des clauses sociales dans leurs marchés publics.

L'introduction de critères de développement durable dans les achats et marchés publics (**autres que les clauses sociales**), comme les critères environnementaux et énergétiques reste ponctuelle, comme par exemple l'achat de papiers recyclés et de produits d'entretien éco-labellisés. **Il serait nécessaire d'engager en interne, une réflexion globale sur la commande publique afin de réfléchir en amont à la définition du besoin.**

La réflexion collective avec les communes concernant la manière de développer la commande publique responsable n'a pas été engagée car elle n'a pas été considérée comme prioritaire.

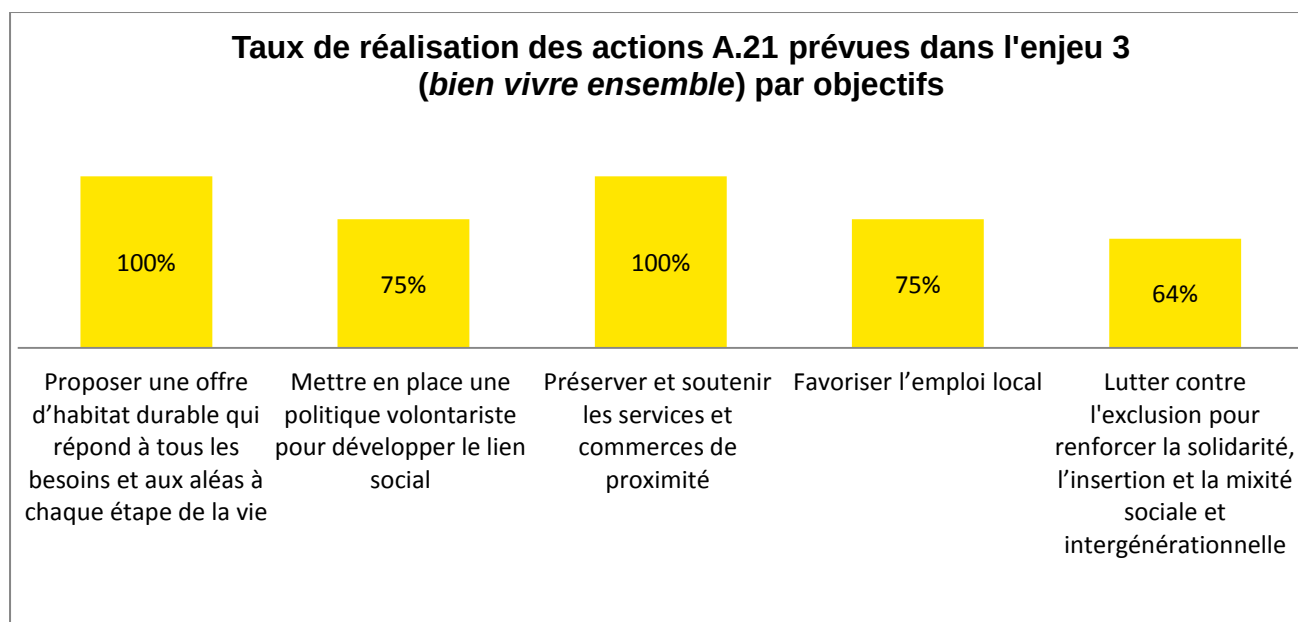
Les objectifs concernant le **soutien à l'agriculture responsable et le développement des circuits courts et/ou de proximité** n'ont été que partiellement traités.

Le soutien à l'activité agricole s'est traduit par la volonté d'agir prioritairement sur la préservation du foncier agricole et la remise en état des terres en friche. La Communauté de communes a souhaité redéfinir le partenariat en 2016 avec la SCIC Nord Nantes dans le cadre du nouveau dispositif d'aide. Ce dispositif a été revu pour agir prioritairement dans les secteurs à enjeux agricoles.

Il n'y a pas eu de réflexion engagée sur les modes de production agricoles. L'action concernant la valorisation des terres des marais par l'agriculture durable que devait porter le Conseil Départemental a été abandonnée.

Concernant l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et la structuration de micro-filières locales, l'action n'a pas évolué faute de moyens humains sur cette action. La difficulté provient aussi du changement d'élus à deux reprises, et du départ d'un agriculteur qui portait bien l'action au sein de l'association.

○ **Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants**



Comme le montre le graphique ci-dessus, la part importante d'actions engagées dans **l'enjeu 3** (bien vivre ensemble) est liée d'une part, à la politique volontariste menée par la collectivité pour développer l'offre culturelle (animation culturelle, éducation artistique...), diversifier l'offre de logements (Programme d'Intérêt Général, Programme Local de l'Habitat...), et soutenir l'emploi local (animation économique, activités des Maisons de l'Emploi...), et d'autre part, au lancement des réflexions sur la lutte contre l'isolement et la précarité alimentaire ainsi que sur le Contrat Local de Santé.

L'objectif concernant **l'offre d'habitat durable** montre un taux de réalisation de 100 %. Ce résultat s'explique par le fait que cet objectif ne concerne qu'une seule action : la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, qui a été approuvé en 2015 et dont les actions sont progressivement mises en œuvre.

L'objectif concernant **le développement de l'emploi local** à un taux de réalisation de 75 %. La politique d'animation économique d'animation économique territoriale, à travers le recrutement d'une chargée de mission dédiée a permis de mieux identifier les demandes des entreprises et recueillir leurs attentes pour répondre à leurs besoins.

La décision d'engager la démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) est très récente. Cette démarche devra permettre de s'interroger sur quelles compétences et quelle attractivité pour vivre et entreprendre sur le territoire d'Erdre et Gesvres en 2030, pour faciliter la rencontre entreprises / personnes en recherche d'emploi et favoriser la structuration de filières à potentiel.

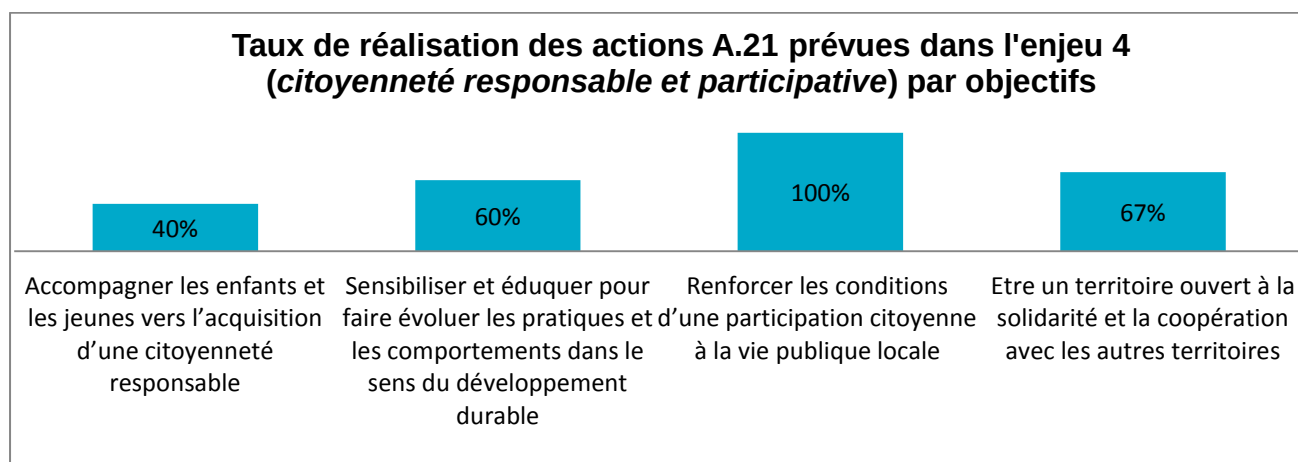
Mais il convient de préciser que l'action concernant la réalisation d'une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire n'a pas été engagée. Cette action n'a pas été retenues comme prioritaire dans le projet de mandat d'Erdre et Gesvres.

L'objectif concernant **la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la solidarité, l'insertion et la mixité sociale** est celui qui a le plus faible niveau d'avancement avec un taux de réalisation de 64 %. C'est l'objectif de l'enjeu 3 qui comporte le plus grand nombre d'actions. Plusieurs de ces actions ont été engagées récemment comme le contrat local de santé, la réflexion sur la lutte contre la précarité alimentaire, le développement du « site web accessible handicap ». Aussi, il n'est pas possible d'évaluer les résultats de ces actions à ce jour.

Concernant l'action relative au Programme d'Intérêt Général multi-thèmes, il convient de préciser que les objectifs en termes de nombres de de travaux de mise en accessibilité et maintien à domicile que s'était fixée la collectivité ont été atteints.

Il conviendra de s'interroger sur le maintien de l'action concernant la mise en œuvre d'une solution de location de véhicule à bas coût, pour les publics en recherche d'emploi car le nombre de bénéficiaires diminue d'année en année : 4 en 2016 contre 9 en 2015.

○ **Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative**



S'agissant de **l'enjeu 4**, sur le volet participation, l'action concernant l'établissement d'un cadre général à la participation n'a pas été réalisée telle qu'elle était prévue initialement dans l'Agenda 21.

Mais de **nombreuses expérimentations et dispositifs de concertation ont été menés** (cf. paragraphe 2.2.4 sur la participation et la concertation).

Sur le volet citoyenneté responsable, l'action concernant la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services a été une réussite. En 2016, 14 jeunes ont été concernés. Ils ont réalisé 27 contrats représentant près de 340 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 5400 euros. De même, en 2016, 4 projets ont été soutenus par la communauté de communes dans le cadre du dispositif « Bourses Initiatives Jeunesse ».

Toutefois, plusieurs actions n'ont pas été engagées comme la mise en place d'un centre de ressources dédié au développement durable ou la création d'un outil internet pour former et informer sur le développement durable, car elles n'ont pas été considérées comme prioritaires par les élus. De même, l'action concernant la mise en place de chantiers internationaux de jeunes bénévoles, n'a pas pu aboutir en raison de la fermeture de l'association locale qui devait être partenaire de la collectivité sur ce projet.

○ Bilan

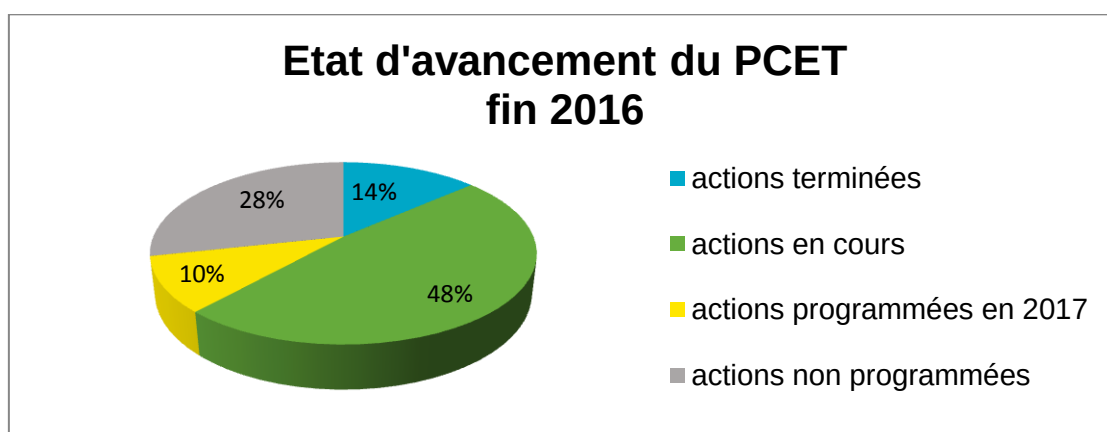
Il apparaît donc que les **enjeux 1 et 3 de l'Agenda 21 ont été prioritairement traités, avec une volonté politique forte d'agir sur ces deux enjeux.**

On constate que les **actions prévues dans les enjeux 2 et 4 de l'Agenda 21 ont été un peu moins mises en œuvre.**

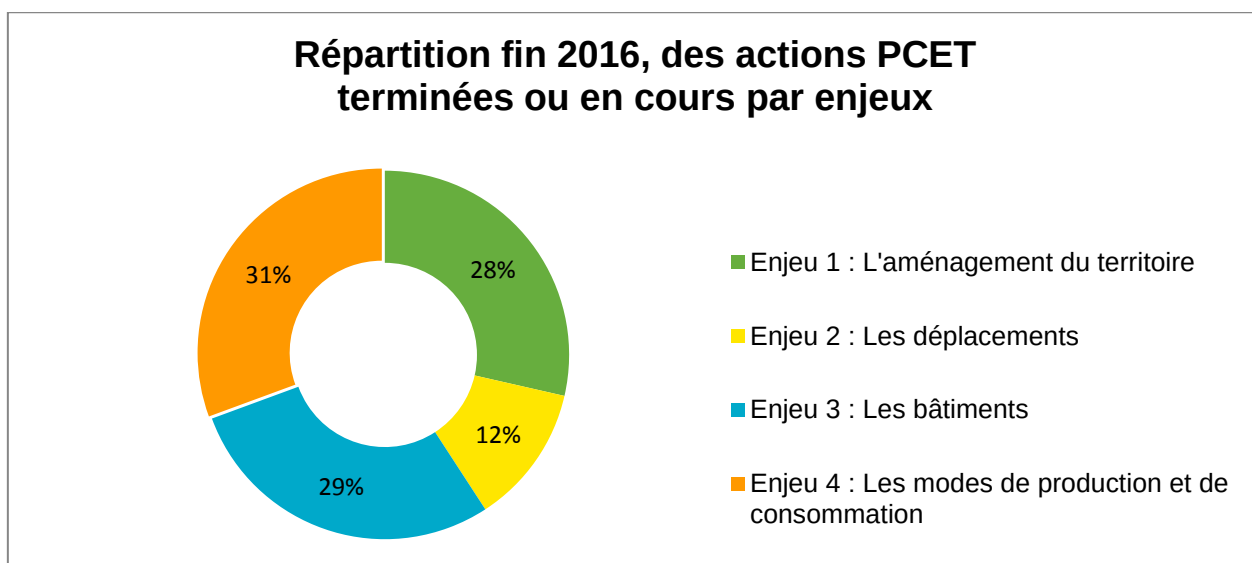
Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, il **sera nécessaire de se réinterroger sur le niveau d'ambition souhaité sur les deux enjeux (2 et 4)**, notamment en ce qui concerne le développement d'une agriculture responsable et la promotion des circuits courts et/ou de proximité, qui sont des leviers d'actions importants pour atteindre les objectifs de développement durable (alimentation saine, autonomie alimentaire, lutte contre la pollution des sols et de l'eau) et de transition énergétique (qualité de l'air et adaptation du territoire au changement climatique), encore plus sur un territoire péri-urbain comme celui d'Erdre et Gesvres.

1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial

Concernant le **Plan Climat Energie Territorial**, le graphique ci-dessous montre qu'un peu moins des **deux tiers (62%) des actions sont lancées** : en cours (48%) et terminées (14%).

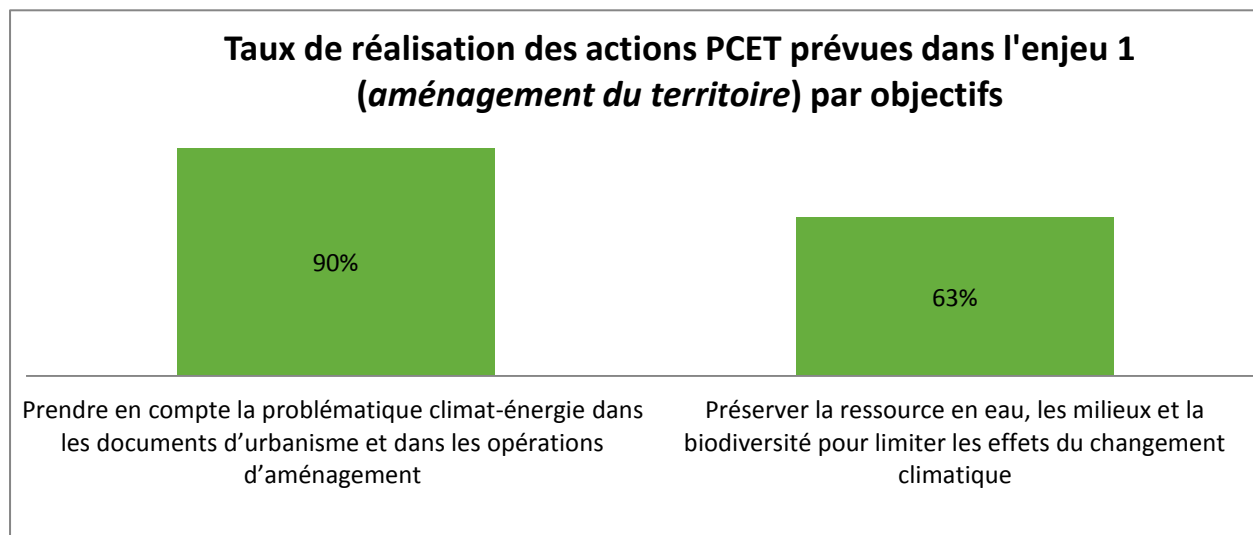


Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions PCET déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, l'enjeu 4 sur les modes de production et de consommation responsables, l'enjeu 3 sur les bâtiments et l'enjeu 1 sur l'aménagement du territoire.



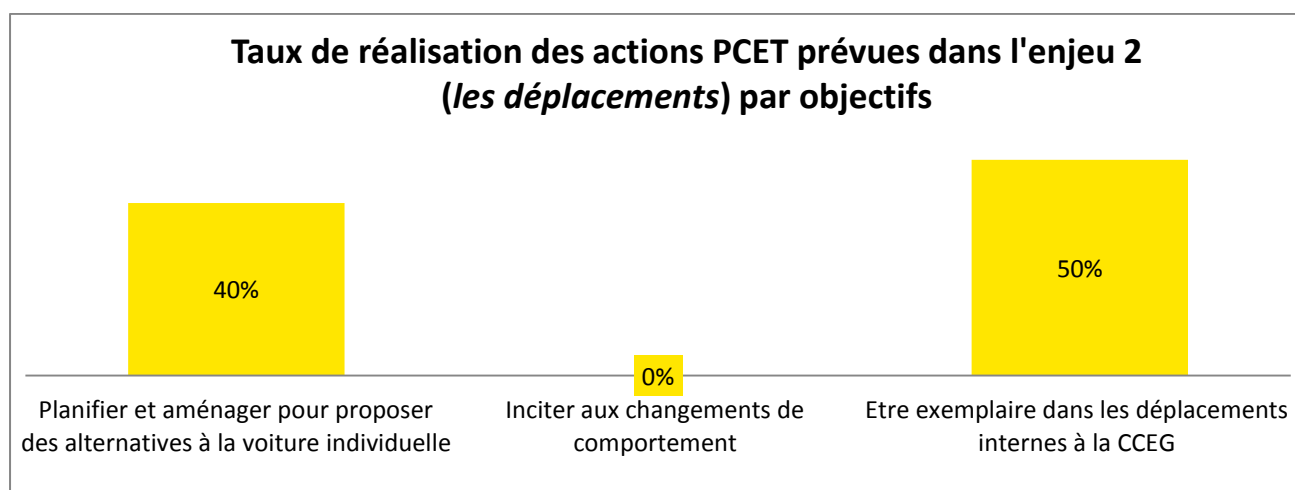
Comme pour l'Agenda 21, l'analyse de l'état de l'avancement des actions PCET enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs qui ont été prioritairement traités sur le plan quantitatif. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, un bilan qualitatif plus complet du PCET sera réalisé, pour mesurer si les objectifs que s'était fixés la collectivité ont été atteints et si les actions engagées ont produits les résultats attendus.

○ Enjeu 1 : L'aménagement



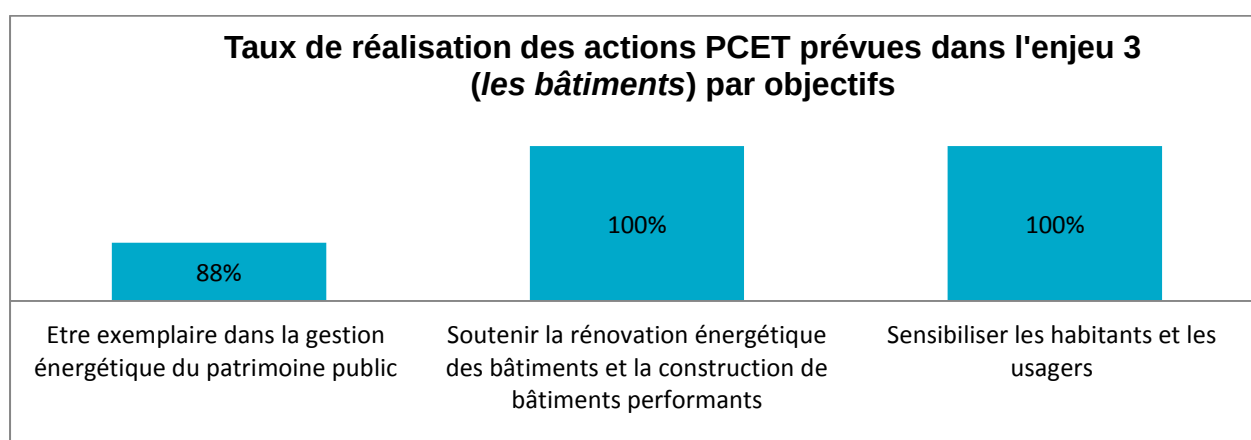
Comme le montre le graphique ci-dessus, un grand nombre d'actions de **l'enjeu 1** (aménagement) ont été mises en œuvre. L'explication est la même que pour l'Agenda 21 et réside dans le fait que les actions engagées relèvent de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat territorial milieux aquatiques des marais de l'Erdre) ou dont l'élaboration est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma Directeur des eaux pluviales).

○ Enjeu 2 : Les déplacements



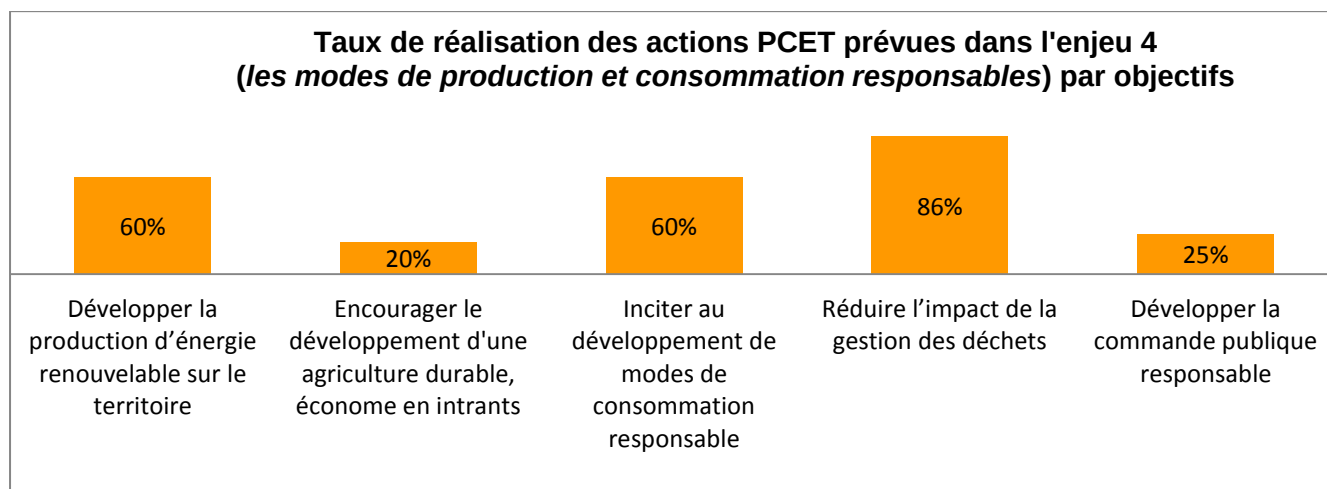
Pour **l'enjeu 2** (les déplacements), le faible niveau d'actions engagées (cf. graphique ci-dessus) s'explique par le fait que les actions relatives à la mobilité ont été reprogrammées dans le Plan Global de Déplacement, qui vient tout juste d'être arrêté par les élus communautaires. Ces actions n'ont pas encore démarrées, mais elles seront progressivement mises en œuvre dans le cadre du Plan Global de Déplacement.

○ Enjeu 3 : Les bâtiments



L'enjeu 3 (les bâtiments) est celui qui a été le mieux traité avec de très forts taux de réalisation. La part importante des actions engagées est liée à la politique volontariste menée par la collectivité sur cette thématique, d'une part sur le plan interne, à travers l'ensemble des actions de maîtrise de l'énergie menées dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, et d'autre part sur le plan externe, à travers le dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation, dans le cadre de la nouvelle Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA ». Les actions menées dans le cadre du CEP ont permis d'atteindre des résultats élevés en termes d'économie d'énergie (cf. paragraphe suivant 1.2.4 sur le CEP). Le service SERENHA n'étant opérationnel que depuis octobre 2016, il n'est pas possible d'évaluer cette action. Il convient toutefois de préciser qu'une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des habitants qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement par le conseiller SERENHA, 82 % d'entre eux jugent le service très utile (cf. paragraphe suivant 1.2.1 sur SERENHA).

○ Enjeu 4 : La production et la consommation responsables



S'agissant de **l'enjeu 4 (production et consommation responsables)**, comme le montre le graphique ci-dessus, la part importante d'actions engagées concerne les actions de prévention des déchets et de développement du recyclage et du réemploi, qui sont très nombreuses dans l'enjeu 4. Aussi, si on enlève les actions concernant la prévention des déchets, on constate que les autres thématiques de l'enjeu 4 n'ont été que partiellement traitées.

C'est le cas des actions du PCET qui sont communes avec celles de l'Agenda 21 et qui concernent par exemple le développement de la commande publique responsable avec un taux de réalisation très faible de 25%, et le soutien à l'agriculture responsable, avec un taux de réalisation de seulement 20%. Les actions relatives à la valorisation des marais par l'agriculture culture durable et au développement de modes de production agricoles durables n'ont pas été engagées.

Concernant l'objectif relatif au **développement de la production d'énergie renouvelable** qui atteint un taux de réalisation de 60 %, les actions ont prioritairement portées sur le bois énergie. La question de la méthanisation n'a pas été traitée. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, il est prévu d'engager une réflexion sur la méthanisation et l'énergie solaire.

○ Bilan

Il apparaît donc que les **enjeux 1 et 3 du PCET ont été prioritairement traités, avec une volonté politique forte d'agir sur ces deux enjeux.**

L'enjeu 4 sur les modes de production et de consommation responsables n'a été que partiellement traité. Comme pour l'Agenda 21, il **sera également nécessaire de se réinterroger sur le niveau d'ambition souhaité sur cet enjeu**, notamment en ce qui concerne le développement d'une agriculture responsable et la promotion des circuits courts et/ou de proximité, qui sont des leviers d'actions importants pour atteindre les objectifs de développement durable (alimentation saine, autonomie alimentaire, lutte contre la pollution des sols et de l'eau) et de transition énergétique (qualité de l'air et adaptation du territoire au changement climatique).

L'enjeu 2 sur les déplacements n'a été que très peu traité, mais les actions relatives à la mobilité seront mises en œuvre dans le cadre du Plan Global de Déplacement.

1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2016

S'améliorer au regard du développement durable revient à mieux répondre aux 5 finalités définies dans le cadre de référence national comme essentielles au développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité et les modes de production et de consommation responsables.

En 2016, la communauté de communes a mené plusieurs actions transversales qui contribuent à plusieurs de ces finalités à la fois sur le plan économique, social et environnemental et sont de ce fait particulièrement exemplaires. Ces actions sont structurantes en termes de développement durable car elles peuvent concerner plusieurs actions de l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial, en même temps.

1.2.1 > Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique²

La collectivité a décidé de mettre en œuvre **un véritable service public de la performance énergétique de l'habitat**, s'appuyant sur une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique³.

² La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique recouvre :

- l'action 29 de l'Agenda 21 et 45 du PCET : Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable,
- l'action 30 de l'Agenda 21 et 46 du PCET : Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans,
- l'action 49 du PCET : Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique.

³ La loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre a créé un chapitre consacré au service public de la performance énergétique dans le Code de l'énergie. Ce chapitre, constitué d'un article unique, prévoit que « *le service public de la performance énergétique de l'habitat assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Il assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés* » (art. L.232-1 du Code de l'énergie).

La loi du 18 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte ajoute un article L.232 - 2 à ce chapitre du Code de l'énergie. Il précise que « *le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE)* ». Ces plateformes sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (sans exclure une autre échelle).

En juin 2016, un conseiller a été recruté pour finaliser le lancement de la future Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique d'Erdre et Gesvres appelée **SERENHA** (**S**ervice de la **R**énovation de l'**H**abitat), dans le cadre d'une démarche partenariale menée avec les différents acteurs qui travaillent dans le domaine de l'habitat et de l'énergie : EIE (Espace Info Energie) porté par la FD-CIVAM, ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), SOLIHA (Fédération Solidaire pour l'Habitat), HEN (Association Habitat Energie Naturel), CMA (Chambre des Métiers de l'Artisanat), FFB (Fédération Française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Région, ADEME (Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), ANAH (Agence de l'Amélioration de l'Habitat).

L'ouverture de la plateforme SERENHA a eu lieu en **octobre 2016**, dans le cadre d'un événementiel sur la transition énergétique « les ECOLAB'S », axé sur la rénovation énergétique des bâtiments, qui a accueilli **50 entreprises participantes et 700 visiteurs** afin de :

- faire connaître au grand public mais également entre elles les entreprises qui travaillent dans le cadre de la rénovation du bâtiment et investies dans cette démarche : Entreprises de bâtiment qui sont labellisées RGE, architectes et maîtres d'œuvre, ou qui ont une démarche liée aux enjeux de la transition énergétique ;
- rassembler sur un même lieu tous les acteurs qui peuvent apporter des conseils aux particuliers sur les divers dispositifs d'aides existants portant sur la rénovation de l'habitat ;
- présenter la plateforme de rénovation énergétique mise en place par Erdre et Gesvres ;
- permettre aux particuliers de comprendre les enjeux de la transition énergétique, de donner les bases pour mieux appréhender la rénovation énergétique comme une démarche globale ;
- sensibiliser aux économies d'énergie.

Depuis l'ouverture de la plateforme et jusqu'à la fin de l'année 2016, le conseiller SERENHA a accompagné **90 dossiers de particuliers et réalisé 67 visites à domicile**. L'accompagnement porte sur la définition et conception du projet, l'appui à la consultation des entreprises, l'aide au montage des dossiers de financement, le conseil sur le suivi de travaux et le suivi des consommations (post travaux). Aussi, fin 2016, on dénombrait :

- 33 dossiers au stade de visite effectuée ;
- 25 dossiers au stade de visite et étude réalisées ;
- 3 dossiers au stade de visite, étude ainsi que choix des travaux réalisés ;
- 6 dossiers au stade de visite, étude, choix des travaux et consultation des professionnels.

La communauté de communes a réalisé une première enquête de satisfaction auprès des personnes qui ont bénéficié de l'accompagnement du conseiller SERENHA. Les résultats montrent que 100 % des particuliers ayant pris contact avec le service le jugent utile ou très utile.

Pour les habitants qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement par le conseiller SERENHA, 82 % d'entre eux jugent le service très utile et près de la moitié expriment le fait que l'accompagnement proposé permet d'aller plus loin dans leurs travaux, en privilégiant une démarche de rénovation globale. En 2016, la collectivité a également mis en place un site internet SERENHA qui est un outil d'information et sensibilisation en continu. Il est jugé très satisfaisant pour 64 % des personnes interrogées et satisfaisant pour 28%.

Le territoire d'Erdre et Gesvres a lauréat d'un appel à projet et retenu par la Région comme l'un des 4 territoires expérimentaux des Pays de la Loire pour ce projet de mise en œuvre d'une plateforme d'une rénovation énergétique. La Communauté de communes a bénéficié à ce titre d'un soutien de la Région dans la phase de construction et de lancement de SERENHA ainsi qu'un fort soutien de l'Ademe dans les trois premières années pour l'animation du service (convention 2017-2019).

En septembre 2016, la Communauté de communes Erdre et Gesvres a participé à l'atelier « **Transition énergétique et Emploi** » lors de la première édition de **Climate Chance** accueillie à Nantes, afin de partager son expérience et montrer comment la mise en place de sa Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique « SERENHA » constitue un levier de mobilisation des acteurs en faveur de l'emploi local, du développement économique et de la Transition Énergétique.

En effet, sur le **plan économique**, la plateforme va jouer un rôle de catalyseur du marché de la rénovation sur le territoire, en agissant à la fois sur la demande, par la massification des projets de rénovation mais aussi sur l'offre en accompagnant les professionnels du territoire pour qu'ils soient en capacité de répondre à cette demande. Cela permettra de soutenir l'activité et les emplois dans ce secteur d'activité. Les particuliers ne savent souvent pas comment s'y prendre dans leurs projets de rénovation, ils hésitent à se lancer. La plateforme SERENHA leur apporte un accompagnement de proximité, indépendant et neutre, qui permet de retrouver de la confiance et qui facilite le passage à l'acte par des conseils techniques personnalisés (visite à domicile, réalisation d'une étude énergétique, proposition de différents scénarios de travaux, aide à la lecture des devis, aide au montage du plan de financement, conseil lors de la phase travaux, suivi après travaux). Du côté des professionnels, la plateforme travaille en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat et les fédérations de professionnels (CAPEB, FFB) pour amener les artisans du territoire à devenir RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), qualification obligatoire pour l'obtention des aides financières des particuliers, à monter en compétence technique et à se regrouper entre différents corps de métiers pour favoriser les rénovations globales.

Sur le **plan social**, le service SERENHA permet un accompagnement des ménages qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG Habitat) de la communauté de communes.

Elle permet également de réduire la facture énergétique des habitants et d'améliorer le confort des logements.

Sur le **plan environnemental**, qui est la finalité première de SERENHA, il permet de mobiliser les acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 200 logements rénovés par an sur le territoire (plus 100 logements dans le cadre du PIG énergie), en cohérence avec les objectifs nationaux qui ont été définis dans le Plan de rénovation énergétique de l'habitat en 2013 et réaffirmés par la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte en 2015, en visant 500 000 rénovations énergétiques de logement par an à compter de 2017. L'objectif final étant de rendre les logements du territoire moins consommateurs d'énergie et de diminuer localement les émissions de Gaz à Effet de Serre.

1.2.2 > Plan Global de Déplacement

Démarche volontaire des élus d'Erdre & Gesvres, le Plan Global de Déplacement⁴ (PGD) est un document de planification et d'orientations territorial qui définit une **stratégie de mobilité réalisée à 13 collectivités** visant à assurer un équilibre durable entre : besoins de mobilité des habitants, environnement, économie et santé. Il s'agit d'un document transversal qui définit la politique de la communauté de communes en matière de mobilité et qui va apporter des éléments essentiels aux Maires du territoire pour qu'ils soient pleinement impliqués et acteurs de la stratégie territoriale.

En 2016, la collectivité a poursuivi l'élaboration de son Plan Global de Déplacement afin de **déterminer la stratégie et formuler des propositions d'actions concrètes**. Trois priorités, développées dans la Stratégie, se sont dégagées :

- **donner envie d'aller à pied et à vélo ;**
- **accompagner le développement des transports collectifs ;**
- **changer notre culture de la mobilité.**

La première action du Plan Global de Déplacement vise à la déclinaison de la stratégie communautaire à l'échelle de la commune par la réalisation d'un Plan d'Actions Communales pour la Mobilité Active (PACMA). Ce plan communal permettra :

- la reprise des objectifs communautaires par la commune ;
- la définition de la stratégie communale autour de ses priorités ;
- la traduction des priorités d'aménagement sur la voirie de chaque commune, avec d'éventuels « emplacements réservés » au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal...

Le PGD vise aussi à réaliser les axes cyclables d'intérêt communautaires avec notamment un fonds de concours pour inciter et aider les communes dans leurs aménagements ou leurs équipements.

Des actions de promotion des transports en commun seront mises en œuvre en lien avec les Autorités Organisatrice de la Mobilité. Le PGD a pour but de favoriser l'intermodalité en prévoyant l'aménagement de « Points de connexion » en abris vélos, places de stationnement de covoiturage, etc. Les questions de covoiturage devront s'articuler avec les démarches du Département et du Pôle Métropolitain en lien avec Nantes Métropole. Le PGD permettra de communiquer sur les solutions numériques et physiques existantes pour développer les mises en relation des passagers et des conducteurs.

Le PGD vise également le développement de bornes de recharge pour véhicules électriques dont la définition des sites stratégiques d'implantation est à réaliser en lien avec les maires et le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique.

⁴ Le Plan Global de Déplacement concerne potentiellement toutes les fiches actions liées à la mobilité de l'Agenda 21 et du PCET.

Pour coordonner, suivre et évaluer ces actions, il est envisagé de créer une mission de Conseil en Mobilité qui permettra de mener à bien les actions d'animation du territoire auprès des familles, des professionnels du tourisme ou des chefs d'entreprises.

La **dimension économique et sociale** est très présente, car les **dépenses énergétiques** liées aux déplacements pèsent de plus en plus sur certains ménages et pourraient conduire à une réelle marginalisation de certains habitants : éloignement des services et accès plus difficile à l'emploi. Aussi, le Plan Global de Déplacement contribue à la **solidarité territoriale**, en cherchant à améliorer les accès en modes actifs aux pôles structurants et aux bourgs du territoire depuis les écarts et en prenant en compte l'amélioration l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées, ou dont la mobilité est réduite (personnes âgées, habitants des quartiers décentrés ou jeunes sans permis de conduire...).

Dans le cadre du pacte financier territorial défini en 2016 par les élus, reposant notamment sur la mise en place d'un plan triennal de fonds de concours avec une distinction pôles communaux, intermédiaires et structurants, il a été décidé d'affecter 10 % de l'enveloppe financière, à la réalisation de projets de mobilité, dans une **optique de solidarité territoriale**.

Le PGD peut également avoir un impact **en matière de santé**, en favorisant l'aménagement de liaisons douces. En effet, la pratique régulière d'une activité physique, telle que la marche et le vélo fait diminuer le risque de certaines pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, hypertension artérielle....).

Le Plan Global de Déplacement contribue **aussi à l'activité socio-économique du territoire**, en se penchant sur les conditions d'apaisement de la circulation en centre urbain, favorisant ainsi son activité commerciale et en s'attachant à maintenir un transit fluide, essentiel à nos activités économiques de flux tendus.

Sur le plan environnemental, il veille à réduire les nuisances et les pollutions. Afin de répondre **au défi climatique**, il favorise le développement de comportements alternatifs au véhicule individuel comme les transports collectifs, les liaisons douces ou le covoiturage, et agit ainsi **sur un des secteurs le plus émetteur en gaz à effet de serre**.

Le **Plan Global de Déplacement s'intègre donc dans la démarche Plan Climat Energie Territorial** de la communauté de communes qui s'est fixée un objectif de réduction de 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre par habitant, par rapport à 2008.

Il constitue une déclinaison du Plan Climat sur le volet « déplacement » et vise potentiellement toutes les fiches actions liées à la mobilité. Sa mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs fixés, en prévoyant de diminuer la part modale de la voiture individuelle de 10 points à l'échéance 2030 (un point correspondant à environ 2200 déplacements).

1.2.3 > Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, contribue notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

A ce jour, 430 territoires ont été aidés pour un montant total de 450 millions d'euros avec des projets concernant :

- la sobriété énergétique : 62%
- la mobilité durable : 20%
- les énergies renouvelables : 7%
- la biodiversité : 3%
- 3%: l'économie circulaire : 3%
- l'éco-sensibilisation : 2%
- autres : 4%

Fin 2016, la Communauté de Communes a été reconnue « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Cette labellisation reflète la reconnaissance des actions et d'une politique volontariste et ambitieuse.

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à énergie positive pour la croissance verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. En effet, il est essentiel de poursuivre la dynamique initiée en faveur de la transition énergétique sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Ces projets se concentreront sur **plusieurs thématiques à fort enjeu pour le territoire** :

- **la mobilité durable** : réalisation de liaisons douces intercommunales, d'un réseau intercommunal de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'un système de recharge pour véhicules électriques par panneaux photovoltaïques et de l'acquisition de véhicules électriques pour la Communauté de communes ;
- **la biodiversité** : restauration d'un cours d'eau à Treillières, réfection de berges et restauration d'un cours d'eau à Vigneux-de-Bretagne ;
- **la rénovation énergétique** : rénovation énergétique d'un espace culturel à Saint Mars du Désert et rénovation énergétique de la mairie de Petit Mars (visant le label BBC rénovation).

S'agissant de la **mobilité durable**, l'action relative à l'aménagement de voies cyclables et piétonnes à dimension intercommunale prévoit la réalisation des liaisons suivantes :

- Treillières - Grandchamp-des-Fontaines (3,5 kms), avec un système d'éclairage nocturne par pierres lumineuses qui se rechargent le jour à l'aide de la lumière, sur le modèle de la piste cyclable Van Gogh de Eindhoven aux Pays-Bas ;
- Les Touches - Nort sur Erdre (5 kms) ;

- Casson - Canal – Nort sur Erdre (8 kms) (Canal - Nort-sur-Erdre est déjà signalisé) ;
- Petit Mars - Nort-sur-Erdre (6,5 kms) ;
- Casson - Sucé-sur-Erdre (4,5 kms).

Il s'agit de la réalisation de liaisons douces d'intérêt communautaire, afin de relier des équipements communautaires et/ou des communes considérées dans la planification urbaine du SCoT comme «pôle structurant », et répondre ainsi à un enjeu majeur de réduction de l'utilisation de la voiture sur les déplacements liés au travail, aux établissements scolaires du second degré ou aux services de proximité (emploi, commerce, soins médicaux...).

En plus de cette action concernant la promotion des modes de transports doux, la Communauté de communes souhaite également accompagner le développement de motorisations alternatives, comme les véhicules électriques. Aussi, elle a décidé de mettre en place un réseau intercommunal de bornes de recharge pour véhicules électriques avec :

- la réalisation d'une étude de conception d'un « réseau cible » de bornes de recharges pour véhicules électriques dans un Schéma Directeur ;
- la hiérarchisation des emplacements selon la fonction de la borne et des critères objectifs de priorisation ;
- l'acquisition, l'installation et le raccordement des bornes.

La dernière action traduit le fait que la collectivité souhaite être exemplaire dans ses déplacements internes. Elle vise à développer une mobilité sobre, électrique et renouvelable des services intercommunaux par :

- l'acquisition à minima de 2 véhicules électriques;
- l'équipement de bornes de recharges à associer ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une installation solaire photovoltaïque en autoconsommation ;
- la mise en œuvre de l'Installation de panneaux solaires photovoltaïques à proximité du centre technique de la Communauté de communes.

S'agissant de la **préservation de la biodiversité**, l'action principale concerne la restauration de continuités écologiques dans la Vallée du Gesvres.

Il s'agit premièrement d'un projet de restauration de l'étang et d'aménagement du parc du Haut Gesvres à Treillières reposant sur :

- la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement (définition d'un scénario) ;
- l'exécution de travaux en fonction du scénario retenu (arasement ou dérasement) ;
- la définition de mesures d'accompagnement en amont de l'ouvrage (reprofilage de berges en pentes douces, resserrement des écoulements dans le lit mineur par la recharge en granulats).

Cette action concerne également la restauration de cours d'eau à Vigneux de Bretagne et la mise en valeur de la « porte des sources » par :

- le réaménagement des berges surtout minéral avec des plantations de rive à certains endroits pour retrouver le cours naturel et zones de frayères, la mise en place d'enrochement, la création de méandre, la plantation d'arbres et nettoyage des berges ;
- la création d'une station d'interprétation constituée de cheminement naturel qui se prolonge sur pilotis pour ne pas dénaturer le site et la mise en place de signalétiques d'interprétation et de mobilier.

Dans les termes de la convention TEPCV, il est demandé à la Communauté de communes de s'engager également à mettre en place dans l'année qui suit la signature de la convention des actions spécifiques permettant de contribuer à la préservation de la biodiversité sur son territoire :

- installer des abris pour les insectes pollinisateurs (ruches, refuges), favoriser leur installation, en particulier des espèces sauvages en cohérence avec le plan d'action national "France, terre de pollinisateurs" ;
- interdire l'usage des produits phytosanitaires sur son territoire, au sein de son organisation et par le personnel travaillant sous sa responsabilité, en particulier sur l'espace public (voiries, espaces verts, forêts,...), conformément au projet de loi pour la préservation de la biodiversité ;
- développer des réservoirs de biodiversité "du quotidien" et favoriser la mise en œuvre d'actions de sensibilisation (jardins scolaires, coins nature,...) en cohérence avec la trame verte et bleue locale ;
- promouvoir les actions limitant l'usage des sacs plastiques sur son territoire et faire évoluer les pratiques dans les domaines de sa compétence.

Dans le cadre de son PCET, la Communauté de communes a relevé un enjeu sur les bâtiments. Pour y répondre, elle s'est fixé notamment comme objectif d' « **être exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public** (patrimoine existant et construction futures – Communauté de communes et communes) » avec pour ambition d'accompagner les communes pour réduire la consommation d'énergie de leur patrimoine public.

La convention TEPCV permet d'agir dans ce domaine avec deux actions de rénovation du patrimoine bâti du territoire. La première action concerne la **rénovation énergétique de l'espace culturel Malraux à Saint Mars du Désert**. L'ambition de la commune est de tendre vers des résultats du niveau BBC-rénovation et donc de réduire les consommations énergétiques de l'ordre de 40%. Les différents scénarios prévoient notamment :

- l'isolation des toitures ;
- le remplacement des menuiseries ;
- le remplacement ventilation double flux par Centrale de Traitement d'Air ;
- la mise en place d'une chaudière à gaz performante ou d'une chaudière bois et modification de la diffusion (émetteurs) ainsi qu'optimisation de la régulation ;
- le remplacement du système de climatisation (groupe froid) ;
- la prise en compte de la qualité de l'air par mise en place d'une sonde CO2.

L'objectif est de réaliser une rénovation exemplaire et innovante afin de faire de cette opération une vitrine sur la transition énergétique.

Le second projet concerne la **rénovation énergétique de la mairie de Petit-Mars** (au-delà de BBC-Rénovation). L'ambition de la commune est d'atteindre des consommations de 23,7 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an (-73%) et des émissions de gaz à effet de serre de 4 kilos d'équivalent CO2 par mètre carré et par an (-77%). Le scénario retenu prévoit les travaux suivants :

- le remplacement des menuiseries actuelles par du double vitrage ;
- l'isolation thermique par l'extérieur ;
- l'isolation thermique du plancher bas ;
- la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau avec utilisation de la chaudière gaz en appoint ;

- la mise en place d'un caisson basse consommations et d'un système modulateurs de débits sur la ventilation ;
- l'isolation du réseau hydraulique de chauffage ;
- l'installation de détecteurs de présence dans les couloirs ;
- l'amélioration de la régulation du chauffage (température de consigne en occupation et inoccupation).

Un **Comité de Pilotage** ainsi qu'un comité technique ont été créés pour suivre l'avancement des projets, prendre connaissance des solutions techniques et financières et les valoriser, émettre des avis sur les éventuelles demandes d'amendement de projets.

1.2.4 > Conseil en Energie Partagé

La communauté de communes vise l'exemplarité énergétique dans la gestion du patrimoine public, à travers la création en 2014 du **Conseil en Energie Partagé** (CEP).

Ce service, animé par un conseiller, est un service commun porté par l'intercommunalité et auquel peuvent adhérer les communes du territoire. Il permet sur la base d'un diagnostic réalisé par le conseiller, d'établir un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public...) et de programmer des actions correctives permettant de réaliser des économies d'énergie, avec un volet sensibilisation des usagers. La communauté de communes a décidé d'y adhérer en 2015 pour mieux gérer son patrimoine.

Le conseiller anime un comité de suivi qui regroupe les 9 collectivités adhérentes⁵ au Conseil en Energie Partagé. En parallèle, il anime aussi un réseau des référents énergie ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au Conseil en Energie Partagé.

Un bilan de l'activité du service CEP (pour les communes membres et la communauté de communes) a été présenté aux élus communautaires en 2016 et a mis en avant :

- la réalisation d'un bilan énergétique (bâti, éclairage public et véhicules) pour chacune des collectivités ;
- la réalisation de plans d'actions pluriannuels et/ou annuels pour chaque collectivité ;
- la création de lignes budgétaires associées.

Le bilan souligne également que le Conseil en Energie partagé a permis d'accompagner la réalisation d'actions :

- **de gestion** : suivi énergétique, achats d'énergies (marchés), optimisation des contrats, relations avec les fournisseurs... ;
- **techniques** : rénovations, projets de constructions, relamping, régulations... ;
- **de sensibilisation** : définition des objectifs et des programmes, relation avec les écoles....

⁵ Il s'agit de Casson, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Les Touches, Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Treillières, Saint-Mars du Désert et Erdre & Gesvres.

A titre d'exemple, on peut citer la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie qui a permis d'obtenir au total (pour l'ensemble des collectivités) une économie de 107 000 euros par an pour l'électricité et de 88 000 euros par an pour le gaz. Pour la Communauté de communes seule, cette économie représente 20 000 euros par an pour l'électricité et 37 000 euros par an pour le gaz.

Après rappel du bilan énergétique et des gains réalisés, le bureau communautaire a décidé en 2016 de solliciter le renouvellement de la convention avec l'ADEME pour 3 ans (à partir de juin 2017 / échéance du contrat agent CEP).

Les communes adhérentes ont été interrogées en 2016 sur leur souhait de poursuite de cette mission. Toutes les collectivités déjà membres du CEP ont exprimé le souhait de continuer d'adhérer au service. La plus-value de l'expertise apportée par le conseiller a été mise en avant.

En effet, l'intérêt du CEP réside aussi dans le fait qu'il permet :

- d'aider à cibler les choix vers cibles pertinentes (stratégie) ;
- d'apporter un conseil technique en matière de performance énergétique (technique) ;
- d'apporter un conseil sur la définition des projets de sensibilisation (objectifs et contenus) ;
- d'animer et coordonner une démarche collective de transition énergétique sur Erdre et Gesvres.

L'enjeu de la démarche CEP a également été souligné, car sans les actions menées ou à mener, la facture énergie pourrait augmenter d'une fois et demie d'ici 2020.

Il a été demandé aux autres communes si elles souhaitaient adhérer au service commun. Deux nouvelles communes ont décidé d'adhérer au Conseil en Energie Partagé. Une troisième est en cours de réflexion pour savoir si elle va rentrer dans le dispositif.

Fin 2016, dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, une proposition de plan d'actions triennal 2017-2020 pour la Communauté de communes Erdre et Gesvres, a été présentée aux élus.

Les actions proposées ont été classées en 6 grandes thématiques :

- Gestion/usages ;
- Isolation ;
- Eclairage (intérieur des bâtiments) ;
- Eclairage public ;
- Véhicules ;
- Energies renouvelables.

Deux scénarii ont été proposés :

- Scenario 1 « minimal » : actions de correction d'inconforts + d'entretien du patrimoine + basiques de performance énergétique
- Scenario 2 « optimal » : actions du scenario 1 + des actions de performance énergétique à temps de retour rapide.

Les élus communautaires ont validé le scenario optimal et son plan d'actions soulignant que pour certaines actions le retour sur investissement était indéniable et rapide. Les premières économies générées par une meilleure gestion ou des actions techniques, si elles sont réaffectées à de nouvelles actions en faveur de la sobriété énergétique, peuvent du coup générer à leur tour de nouvelles économies et ainsi de suite, dans une boucle vertueuse.

1.3 > Vers une nouvelle stratégie de développement durable

1.1.1 > Contexte et enjeux

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur deux documents stratégiques : l'Agenda 21 approuvé en 2013 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en 2014.

L'Agenda 21 a pour ambition de répondre à 4 enjeux :

- Maitriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux,
- Construire, produire et consommer localement et de manière responsable
- Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants
- Promouvoir une citoyenneté responsable et participative.

Le PCET constitue le volet énergie-climat de l'Agenda 21 et a pour principal objectif la lutte contre le réchauffement climatique et le développement des énergies renouvelables. Les actions du PCET peuvent aussi contribuer à l'atteinte des 4 enjeux de l'Agenda 21. En effet, près de la moitié des actions du PCET sont aussi des actions de l'Agenda 21 (42 sur 81 actions).

Ces deux documents sont récents, mais l'évolution du contexte juridique, résultant notamment de la **loi du 17 août 2015** relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui prévoit que le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se substitue au Plan Climat Energie Territorial** préexistant, et dont le décret d'application a été publié en juin 2016, a conduit les élus à décider de s'engager dans une nouvelle stratégie de développement durable. Il a été décidé de coupler les démarches d'élaboration du nouveau PCAET (document réglementaire obligatoire) et de l'Agenda 21 (document volontaire).

Ce projet vise à réactualiser, avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs sociaux-économique, entreprises, monde agricole, communes...), la stratégie territoriale de développement durable de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, composée de deux documents : le Plan Climat Air Energie Territorial et l'Agenda 21.

1.1.2 > Objectifs

Le **premier objectif est d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial** de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, document réglementaire, stratégique et opérationnel permettant de lutter contre le réchauffement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser les consommations d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air. Ce document doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il sera valable 6 ans et à réactualiser en 2024.

Le **second objectif est de réactualiser l'Agenda 21** de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, en vue de poursuivre la politique de développement durable de la CCEG. Il s'agira de redéfinir les orientations et priorités d'actions au regard des Objectifs de Développement Durable arrêtés⁶ à l'Organisation Mondiale des Nations Unis (ONU) dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015 et compte tenu des résultats obtenus par la collectivité depuis l'adoption de son premier Agenda 21.

Le **troisième objectif est de mobiliser les parties prenantes** du territoire (citoyens, associations, acteurs sociaux-économique, entreprises, monde agricole, communes....) dans l'élaboration puis la mise en œuvre de ces deux documents stratégiques, conformément aux attendus de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Cela nécessitera une animation importante pour avoir un impact le plus large possible et un effet démultiplicateur sur les acteurs et les habitants du territoire, car les Etats seuls ne parviendront pas à atteindre les objectifs ambitieux définis par la Conférence sur le Climat (COP21).

1.1.3 > Calendrier

La démarche repose sur différentes phases pré-identifiées :

- La réalisation du **diagnostic** (études techniques, analyse des politiques publiques, évaluation de l'Agenda 21 et du PCAET en cours, repérage d'initiatives) de février à juin 2017 ;
- L'Elaboration de la **stratégie** avec l'identification d'objectifs stratégiques et opérationnels (« actions cadres »), de juillet 2017 à février 2018 ;
- La définition d'**actions concrètes**, de mars 2018 à juin 2018 ;
- L'adoption du **Plan Climat Air Energie Territorial et de l'Agenda 21** en novembre 2018.

L'évaluation environnementale du PCAET (obligatoire) sera réalisée au long court. De même, la concertation avec les acteurs du territoire sera recherchée tout au long de la démarche.

⁶ L'ONU a arrêté 17 Objectifs de Développement Durable pour **éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous** dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque Objectif est décliné en cibles spécifiques (169 au total) à atteindre dans les 15 prochaines années.

Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile.

II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?

S'améliorer au regard du développement durable, c'est également montrer l'exemple dans sa propre gestion et faire évoluer ses modes de travail au regard des 5 éléments de méthode du développement durable définis dans le cadre de référence national : transversalité, pilotage, suivi/évaluation, amélioration continue et participation de la population et des acteurs.

C'est ce que vise la communauté de communes en intégrant les principes du développement durable dans ses actions de gestion ainsi que dans les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de ses politiques publiques.

2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine

Qu'il s'agisse de sa politique d'achats, de la gestion de ses bâtiments et véhicules, ou de la prévention des déchets, la communauté de communes vise l'exemplarité.

2.1.1 > Commande publique

La collectivité intègre des critères de développement durable dans la commande publique.

En 2016, la Communauté de communes a **introduit des clauses sociales dans plusieurs marchés publics** : la construction du Centre aquatique « les Bassins d'Alphéa » et de la déchetterie de Grandchamp des Fontaines, la Délégation de Service Public des équipements aquatiques et la requalification de parcs d'activités.

L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics de la communauté de communes, et au-delà, des communes membres, tend à se systématiser du fait de l'organisation d'un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics, animé par le service Emploi d'Erdre et Gesvres. Au terme des 3 premiers trimestres de l'année 2016, les clauses sociales représentaient **11 456 heures réalisées** pour un total de **43 bénéficiaires**.

Le dispositif progresse d'année en année et est mieux accepté par les entreprises qui se renseignent en amont de leur réponse au marché, sur ce dispositif et les solutions mobilisables localement.

La collectivité introduit également **des critères environnementaux et énergétiques dans ses achats publics**.

En 2016, la Communauté de communes a expérimenté des produits éco-labellisés, puis a lancé une consultation pour l'achat de produits entretiens éco-labellisés. Elle a également acquis du matériel informatique peu consommateurs d'énergie. L'intégration de critères environnementaux et énergétiques dans les achats publics d'Erdre et Gesvres reste toutefois ponctuelle et dispose d'une forte marge de progression.

Comme évoqué précédemment dans le paragraphe 1.1.1 sur l'état d'avancement de l'Agenda 21, il serait intéressant d'engager, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, une réflexion globale sur la commande publique. Cela permettrait de réfléchir en amont à la définition du besoin (qu'est-ce qu'on achète ? pour quel usage ?...).

La communauté de communes a **renouvelé en 2016 son adhésion au Réseau Grand Ouest (RGO)**. Ce réseau regroupe des collectivités afin d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics. Il vise à accompagner les décideurs publics dans leurs politiques d'achat, mais aussi à mutualiser leurs expériences, les informer sur les certifications et filières. Dans ce cadre, la Communauté de communes a participé en 2016 à différentes réunions organisées par le RGO.

2.1.2 > Maîtrise énergétique

La communauté de communes vise **l'exemplarité énergétique** dans la gestion du patrimoine public, et adhère depuis 2015 au service commun de Conseil en Energie Partagé. Ce service animé par un conseiller, est proposé à l'intercommunalité et aux communes membres volontaires. Il permet sur la base d'un diagnostic réalisé par le conseiller, d'établir un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public...) et de programmer des actions correctives permettant de réaliser des économies d'énergie, avec un volet sensibilisation des usagers.

En 2016, **70 000 € d'économie** ont été réalisés par la mise en place d'actions de gestion dans le cadre du CEP, soit 20% du budget énergie :

- 20 000 € d'économie par la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité ;
- 37 000 € d'économie par la mise en concurrence des fournisseurs de gaz ;
- 13 000 € d'économie par l'optimisation des contrats (baisse des puissances d'abonnement).

La collectivité a également souhaité engager des actions de maîtrise des consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires. Elle **a réalisé en 2016 la réhabilitation de l'éclairage existant sur le parc d'activité de Ragon, en éclairage à base de leds**. Ce projet concerne **127 points lumineux**. Elle a également décidé en 2016 de réhabiliter les parcs d'activités des Tunières et de l'Erette en éclairage à base de leds.

En 2016, la Communauté de communes a décidé **d'une baisse de 60 % de la puissance lumineuse la nuit, pour l'ensemble des parcs d'activités**.

A ce titre, viennent s'ajouter 8 000 € d'économie réalisée en 2016:

- 4 000 € d'économie par la rénovation de l'éclairage public du parc d'activité de Ragon en LED
- 4 000 € d'économie par la mise en place d'un abaissement de la puissance d'éclairage la nuit sur le parc d'activité de Ragon

La Communauté de communes a réalisé en 2016, en régie, **des travaux d'isolation thermique** de certains bureaux du siège administratif (service culture et service CLIC).

Enfin, elle a également recours aux énergies renouvelables pour certains de ses bâtiments communautaires. Son centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » est alimenté par une chaufferie bois. En 2016, **352 tonnes de plaquettes bois** ont été consommées. L'avantage du bois énergie est qu'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable et disponible localement. Il a un impact carbone très faible. Enfin, le recours au bois énergie permet également de structurer la filière bois et ainsi de développer l'emploi local et de contribuer à la gestion du bocage.

A noter cependant que s'agissant des Bassins d'Ardéa, il ne s'agit plus d'un approvisionnement en bois local depuis 2016.

Il convient également de préciser que les élus ont fait le choix du gaz pour alimenter la chaufferie du second équipement aquatique, « Les Bassins d'Alphéa », dont l'ouverture est prévue pour 2017.

2.1.3 > Accessibilité des bâtiments

La Communauté de communes a également réalisé en 2016 des **travaux de mise en accessibilité**, en régie, pour certains de ses bâtiments publics :

- remise à hauteur de patères et miroirs conformément aux normes accessibilité, dans les Maisons de l'Emploi ;
- installation dans le bâtiment du siège administratif de pictogrammes visuels (au niveau de l'ascenseur), de pieds de marches contrastées (escalier), de bornes éveil de vigilance (en haut de l'escalier), de signalétiques et barres de rappel (sur les portes sanitaires).

2.1.4 > Déplacements

Avec l'approbation de son Plan Climat Energie Territorial, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur son territoire.

Elle intègre cette exigence dans la gestion de son parc automobile et dispose déjà de deux véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).

En 2016, elle a acté l'acquisition de **deux véhicules électriques**, dans le cadre de la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, **un suivi de la consommation des véhicules** sur la base des facturations et des litres consommés, pour identifier des pistes d'optimisation. Sur cette base, la communauté de communes a mis en place **en 2016 un carnet de bord des véhicules**.

La collectivité a également décidé en 2016 de **réaffecter les véhicules qui étaient réservés** à certains services, sur le parc général afin d'optimiser l'attribution des véhicules par trajet et par usage.

La collectivité a expérimenté en 2016 un **outil d'audio et de web conférence** afin d'optimiser l'organisation de ses réunions pour minimiser l'impact en termes de déplacements. 10 réunions à distance ont été organisées sur l'année 2016, représentant environ 300 kilomètres évités et correspondant à 45 kilos de CO2 évités.

Enfin, dans le cadre du Plan Global de Déplacement qui a été élaboré en 2016, il a été décidé la mise en place d'un **Plan de Déplacement d'Administration** de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres, sur les déplacements de ses agents.

2.1.5 > Gestion des déchets

La communauté de communes s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche globale de réduction de déchets. Elle sensibilise les agents et les élus à cette thématique.

En 2016, **une actualisation des consignes de tri** a été réalisée et diffusée aux agents de la collectivité.

Une **nouvelle filière de tri** des crayons usagés a été mise en place en décembre 2016 pour **optimiser le recyclage des fournitures de bureau**, avec l'envoi des consignes de tri par mail à l'ensemble du personnel, et l'indication des lieux de collecte dans les différents bâtiments administratifs. Association

Le **compostage des bio-déchets** du siège administratif (restes de repas, marc de café...) a été poursuivi en 2016.

2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

S'inscrire dans une démarche de développement durable, c'est aussi mettre en place de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, s'appuyant sur une nouvelle organisation qui facilite la participation et l'amélioration continue.

Tous ces éléments de démarche permettent de **rendre l'action publique plus performante**.

2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité

Dans son mode de fonctionnement, la collectivité a défini une méthodologie de travail qui permet de mieux structurer **l'organisation du pilotage** et qui favorise **une approche transversale**.

La Communauté de communes a élaboré une méthodologie de « conduite de projet » avec des outils spécifiques : guide méthodologique, lettre de mission, revue de projet... En 2016, la Communauté de communes a **réactualisé la revue de projet**. Elle indique pour chaque projet renseigné, le pilotage, la planification prévisionnelle et réelle, la référence aux documents stratégiques de la collectivité (Agenda 21, PCET, PLUi...).

Le fonctionnement en mode projet permet de formaliser très précisément les différentes étapes du projet et ainsi d'avoir **une vision globale**. Il suppose aussi l'anticipation et la gestion de l'impact des projets sur le fonctionnement habituel des services, les activités et les coûts.

La conduite de projet permet également de **définir les conditions de pilotage** et les modalités d'organisation, en désignant un élu référent qui assure la responsabilité politique du projet, un chef de projet chargé de la mise en œuvre du projet, une équipe projet, le cas échéant, animée par le chef de projet et un comité de pilotage réunissant les parties prenantes et s'assurant du suivi et de la réalisation du projet.

Un accompagnement sur les projets, de type **Assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO), est assuré par le service amélioration de l'action publique pour :

- la conception du projet : aide à la définition des objectifs, du phasage, du pilotage... ;
- la rédaction de la lettre de mission : aide sur la forme ;
- le recours aux outils : aide à la conception ou utilisation d'outils (type ms project) ;
- la mise en place de la concertation : aide à la définition des objectifs, du cahier des charges si consultation, du choix du prestataire, participation à des comités de pilotage ;
- l'évaluation du projet : aide à la définition des résultats attendus, des indicateurs, des moyens de les renseigner.

En 2016, plusieurs projets portés les services de la communauté de communes ont bénéficié d'un **accompagnement (AMO) dans les démarches de conduite de projets** : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, schéma intercommunal des équipements culturels, logement des jeunes, système d'information géographique Erdre et Gesvres, transfert de compétence « assainissement collectif », schéma des eaux pluviales, réactualisation de la stratégie de développement durable...

L'accompagnement des projets permet **une vision globale qui décroïssonne les objectifs sectoriels et favorise les synergies**.

2.2.2 > Suivi et évaluation

Certains services de la Communauté de communes élaborent **des tableaux de bord** qui leur permettent de suivre l'avancement de leurs projets et **d'élaborer leur rapport annuel** : développement durable, accessibilité, déchets, assainissement non collectif... Ils permettent de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats.

En 2016, le chargé de mission développement durable a accompagné les services pilotes dans la rédaction des fiches actions du Plan Climat Energie Territorial. A ce titre, une vingtaine de réunions de travail ont été organisées tout au long du premier semestre 2016 avec chacun des agents pilotes d'une action du PCET. Le chargé de mission a apporté des éléments de contenus sur certaines fiches actions et a travaillé plus précisément sur **l'identification d'indicateurs** permettant de suivre et d'évaluer les actions. Il accompagne les services pour le renseignement des indicateurs.

Aussi, le **tableau de bord** de l'Agenda 21 et du PCET a été modifié en 2016 pour intégrer tous les nouveaux indicateurs des fiches actions du PCET qui ne sont pas communes avec celles de l'Agenda 21.

En 2016, les élus communautaires ont décidé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, de réaliser au préalable **un bilan de l'actuel Agenda 21 et du PCET** en cours, pour vérifier si les actions prévues ont été mises en œuvre et si les objectifs que s'était fixés la communauté de communes ont été atteints.

Le **tableau de bord** mis en place pour suivre les actions de l'Agenda 21 et du PCET va pouvoir permettre de rendre compte de l'avancement des actions, de leurs résultats et des pistes envisagées pour les améliorer. Outre ce bilan sur l'état d'avancement, il n'est pas possible de réaliser une évaluation complète de l'impact de l'Agenda 21 et du PCET. Il est nécessaire de cibler ce qui doit être évalué. Les membres de la commission « Amélioration de l'Action Publique et Développement Durable » ont proposé plusieurs idées de champs à évaluer comme par exemple, l'appropriation par les élus des enjeux du développement durable et leur intégration dans les politiques publiques ou encore la question de l'exemplarité de la communauté de communes, sur le plan interne.

2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue

La communauté de communes a souhaité inscrire l'ensemble de ses actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue.

Le processus d'amélioration continue consiste à évaluer à un moment donné ce qui a été mis en place pour se re-questionner sur l'**efficacité** des actions entreprises pour répondre aux objectifs définis et pour s'assurer que les objectifs poursuivis sont les plus **pertinents** pour répondre aux enjeux du territoire.

C'est ce qu'a décidé de faire la communauté de commune en réactualisant sa stratégie de développement durable (Plan Climat Air Energie Territorial et l'Agenda 21). Outre le diagnostic qu'elle va réaliser pour réinterroger les enjeux du territoire, une analyse plus précise des résultats de l'actuel Agenda 21 et du Plan Climat Energie territorial permettra de réajuster les objectifs et plans d'actions pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

Par ailleurs, la communauté de communes, dans son projet de mandat, a souhaité inscrire son action dans une dynamique d'innovation et d'expérimentation, qui favorise l'amélioration continue. Les nombreuses transitions que le développement durable nécessite (énergétique, écologique, économique, sociétale) conduit la communauté de communes à innover et expérimenter. Le projet expérimental de plateforme de la rénovation énergétique SERENHA en est une illustration. Sur la façon même de réactualiser sa stratégie de développement durable, la communauté de communes innove également, en expérimentant de nouveaux cadres de références nationaux : les **Objectifs de Développement Durable** (arrêtés à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015) qui devient le nouveau cadre de référence des Agenda 21 ; la « **charte de la participation du public** » mise en place par le ministère de l'environnement de l'Energie et de la Mer suite aux ordonnances du 22 avril et 5 août 2016 en matière de participation du public.

L'expérimentation de cette charte permettra de voir si cette dernière peut servir de cadre général à la participation au sein de la communauté de communes, cadre à partager avec les habitants. La communauté de communes a été retenue par la DREAL pour le caractère innovant et qualitatif de cette démarche.

2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes

Même si la communauté de communes n'a pas mis en place le cadre de référence sur la participation comme cela avait été identifié dans l'Agenda 21 (action 76), l'année 2016 a vu émerger **de nouvelles façons de construire des projets**, associant davantage les acteurs et habitants du territoire. La communauté de communes y joue un **rôle d'animation et de coordination**, gardant certes la maîtrise de ses politiques publiques mais devant également mobiliser les forces vives du territoire pour agir dans un sens qui soit commun et partagé. Dans un contexte de raréfaction des finances publiques et compte tenu des enjeux qui dépassent la seule capacité d'action des collectivités locales, il devient nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, chacun dans son champ d'intervention, pour agir de manière plus efficiente et aboutir à des résultats plus ambitieux. Le rôle de la collectivité est alors de coordonner l'action de chacun dans le sens d'un objectif général partagé par tous et d'agir de manière plus efficiente sur son propre champ d'intervention.

Trois projets sont menés de la sorte :

- La démarche de **Gestion Prévisionnelle et Emplois et de Compétences**, avec notamment les entreprises, les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi,
- Le **Contrat Local de Santé**, avec notamment les partenaires et professionnels de la santé
- La **nouvelle stratégie de développement durable**, avec les acteurs de l'énergie, le monde économique et agricole, les communes, la société civile et plus particulièrement les porteurs d'initiatives en faveur de la transition énergétique, écologique, économique et sociétale, qu'il faut identifier et accompagner afin de faciliter et démultiplier les initiatives. Compte tenu de l'ampleur des transitions à effectuer dans un délai très court, le secteur public ne peut pas à lui seul relever les défis de demain à travers ses politiques publiques. Il doit de plus en plus, parallèlement à son rôle d'impulsion, avoir également un rôle de facilitateur et d'accompagnement du changement.

L'étude sociologique menée par le GERS a permis d'autre part en 2016 de définir des actions à mettre en œuvre pour **faciliter l'appropriation et l'adhésion à l'échelon communautaire par les élus et les habitants**. Afin de favoriser la participation des acteurs et des habitants aux projets qui concernent l'avenir du territoire, il est au préalable nécessaire que ces derniers comprennent le rôle de la communauté de communes et voit un intérêt à participer aux démarches qu'elle impulse.

Concernant les questions qui touchent l'ensemble des habitants dans leur quotidien et qui peuvent être source de tensions, comme celle des déchets, la communauté de communes prend le soin de **mieux associer la population aux décisions**. Cela permet non seulement d'enrichir le projet en recueillant l'expertise d'usage des habitants mais aussi de rendre le projet **plus acceptable** parce qu'il aura été construit avec les habitants.

La **constitution du groupe consultatif déchets** qui a travaillé toute l'année 2016 sur l'évolution de la collecte des déchets a permis d'apporter aux élus un éclairage sur les besoins et attentes des habitants. Lorsqu'ils sont associés dès le départ, qu'ils comprennent les enjeux, les contraintes de chacun, la position départ des habitants peut changer vers l'intérêt général. Cette expérience de concertation permet aux habitants qui y ont participé de comprendre que les choses sont plus complexes qu'ils ne le pensaient, que les décisions qui sont prises par la collectivité sont réfléchies et qu'ils peuvent être écoutés par la communauté de communes. Cela contribue à réinstaurer un climat de confiance dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis du politique.

Afin de favoriser la **participation citoyenne**, le rôle du **conseil de développement** est majeur sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Les collectivités locales sont souvent démunies pour aller vers les citoyens et les mobiliser. L'existence d'un conseil de développement dynamique et qui fonctionne bien est enviée par d'autres territoires, qui doivent aujourd'hui mettre en place un conseil de développement, comme l'exige la loi NOTRE, mais qui souhaitent éviter les deux écueils généralement constatés, à savoir un conseil de développement qui est soit une chambre d'opposition soit une chambre d'enregistrement. Le conseil de développement d'Erdre et Gesvres, existe depuis 10 ans, il fonctionne sous un mode associatif mais avec un lien fort avec la communauté de communes : son animatrice, personnel de la communauté de communes, est garante du projet associatif et joue le rôle d'intermédiaire entre le conseil et la collectivité ; le comité de suivi du conseil de développement, composé d'un élu de chaque commission de la communauté de communes, s'assure que les travaux du conseil soient utiles, pris en compte et valorisés. Le conseil de développement garde ainsi son indépendance vis-à-vis de la communauté de communes tout en étant suffisamment proche pour travailler avec elle de manière coordonnée et en bonne intelligence. En 2016, le conseil de développement amorce une évolution, il souhaite aller davantage vers les citoyens pour recueillir leur parole. C'est ce qu'ils font notamment dans le cadre du projet de Gestion Prévisionnel des Emplois et des compétences dans lequel, en plus de leur participation directe au projet, ils travaillent avec les lycéens pour recueillir leur point de vue sur leurs emplois de demain. Le conseil de développement place d'ailleurs ses 10 ans sous le signe des initiatives, souhaitant à la fois repérer mettre en valeur les initiatives citoyennes mais aussi favoriser les liens entre elles. Un travail partenarial sur le repérage des initiatives avec la communauté de communes permettra d'avoir une meilleure connaissance de ce qui se fait déjà sur le territoire en matière de transitions et de repérer des personnes à associer dans ses projets.

III. COMMENT L'ACTIVITE 2016 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sont deux plans d'actions dont la mise en œuvre témoigne de l'engagement de la Communauté de communes dans le sens du développement durable. Mais dans l'ensemble de ses activités, la collectivité contribue également au développement durable en dehors des actions planifiées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCET. Cela montre que le **développement durable est de mieux en mieux intégré dans l'ensemble des politiques publiques.**

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2016 au sein de la communauté de communes et qui ont contribué aux objectifs de la stratégie territoriale de développement durable, qu'il s'agisse ou non d'actions inscrites dans l'Agenda 21 ou le PCET. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

Objectifs	Actions menées en 2016 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux	
1-Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières	<u>Aménagement de l'espace</u> • Elaboration du plan guide (orientations d'aménagement) de la vallée du Gesvres ➢ Validation et mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage ➢ Présentation du projet aux habitants (pique-nique) dans le cadre de la concertation • Action 1 de l'Ag21 et du PCET : Redéfinir les stratégies foncières ➢ Convention Vigifoncier avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural : identification des secteurs à enjeux pour préserver le foncier agricole ➢ Redéfinition des critères de préemption pour l'intervention de la Communauté de communes et précision du cadre d'intervention entre Erdre et Gesvres et les communes pour améliorer le dispositif ➢ 3 demandes de préemptions dont 2 réalisées <u>Urbanisme</u> • Action 4 du PCET : Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ➢ Validation du diagnostic et écriture des orientations du PADD ➢ Organisation de 4 balades urbaines, 6 réunions publiques d'information, 3 réunions de conseils municipaux groupés et 4 ateliers thématiques dans le cadre de la concertation • Action 2 de l'Ag21 et du PCET : Formation des élus sur les nouvelles formes d'urbanisme ➢ Organisation d'une formation sur le paysage réalisé dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement 44 • Réalisation du plan guide de Notre Dame des Landes, organisation d'ateliers et balades urbaines pour sensibiliser les habitants

	<u>Financements</u> • Financements Etat (Ville de Demain) et européens (FEDER) pour les projets Eau et Paysages Vallée du Gesvres • Financement Etat pour l'élaboration du PLUi
2-Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	<u>Transport</u> • Action 4 de l'Ag21 et action du 19 du PCET : Plan Global de Déplacement ➢ Elaboration du Plan Global de Déplacement (diagnostic, stratégie, plan d'actions) reposant sur une stratégie de mobilité permettant le développement de comportements alternatifs au véhicule individuel comme les transports collectifs, les liaisons douces ou le covoiturage • Accompagnement de la réalisation du PLUi sur le volet des mobilités
3-Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs	<u>Déchets</u> • Action 18 de l'Ag21 et action 69 du PCET : Redevance incitative maîtrisée ➢ Maintien des tarifs 2014-2015-2016 en 2017 pour la redevance • Action 76 du PCET : Optimiser la collecte des déchets ➢ Définition des évolutions du service de collecte, en concertation avec le Groupe consultatif déchets (composé notamment de 24 habitants) afin d'améliorer le service à l'usager et maîtriser les coûts de collecte • Action 19 de l'Ag21 et action 70 du PCET : Mettre en place des actions pédagogiques sur la prévention des déchets et le développement du recyclage ➢ Ecoles : 50 animations en classes et 24 visites scolaires du centre de tri soit 1200 élèves sensibilisés ➢ Grand public : 1 porte ouverte du centre de tri un samedi et 9 en semaine • Ouverture de la déchèterie de Treillières/Grandchamp-des-Fontaines pour améliorer l'accueil et la qualité de service, offrir des solutions de traitement et de tri aux déchets non pris en charge par la collecte et ainsi limiter l'enfouissement • Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage ➢ Proposition de location de broyeurs à végétaux en partenariat avec le SMCNA et 4 loueurs conventionnés pour prévenir la production de déchets verts et réduire le volume de déchets verts traités en déchèterie <u>Eau et milieux aquatiques</u> • Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Marais de l'Erdre (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) ➢ Restauration morphologique des ruisseaux dans le bassin versant des Vallées et de Grande Douve ➢ Restauration morphologique de l'Hocmard et du Logné, permettant la restauration de la continuité écologique ➢ Restauration de végétation et curage de la Grande Douve dans le secteur amont de Blanche Noë, à Nort-sur-Erdre et en zone apicale du ruisseau de la Pichonnière ➢ Restauration de la continuité écologique sur les petits ouvrages hydrauliques (type buse) sur les cours d'eau de tête de bassin versant ➢ Réalisation d'aménagements destinés à limiter le piétinement des berges par le bétail

	• Action 20 de l'Ag21 : Réaliser des campagnes d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques pour lutter contre les espèces envahissantes sur l'Erdre ➢ Jussie arrachée : 4,5 tonnes soit 20,3 m3 • Action 23 de l'Ag21 et 16 du PCET : Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation pour l'amélioration de la qualité de l'eau ➢ Organisation d'une visite de terrain des travaux de restauration en juin 2016 • Action 9 du PCET : Accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour réserver la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau et prévenir le risque inondation ➢ Organisation de la consultation et recrutement du bureau d'étude ➢ Réunion de lancement avec les partenaires en décembre 2016 <u>Assainissement Non Collectif</u> • Mission de conseil et d'information aux usagers ➢ 302 rencontres techniques et/ou administratives • Mission de contrôle des installations pour lutter contre la pollution de l'eau ➢ Réalisation en régie sur les installations neuves et réhabilitées : 278 dossiers déposés, 269 examens préalables à la conception et à l'implantation, 184 vérifications de bonne exécution des travaux ➢ Réalisation en régie sur les installations existantes : 226 visites réalisées dans le cadre des cessions immobilières et 35 visites "conseil" • Aide financière pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs polluants dans le cadre de la convention avec le Département ➢ 26 dossiers déposés dont 22 éligibles (85%)- 19 dossiers finalisés – 74 384 € de subventions versées soit en moyenne 3 915 € par dossier • Mise en place d'un programme d'aide à la réhabilitation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les assainissements polluants ➢ Accompagnement de la collectivité ➢ Lancement de l'opération fin 2016 pour un démarrage en 2017 <u>Financements</u> • Subventions « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » et « Contrats de territoire » pour financer la politique Déchets • Subventions « Contrats de territoire » pour la restauration des marais de l'Erdre • « Agence de l'eau » pour le programme d'aide à la réhabilitation assainissement
4-Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique	<u>Développement Durable</u> • Action 42 du PCET : Poursuite du service commun Conseil en Energie Partagé ➢ Bilan énergétique des collectivités adhérentes et accompagnement dans la mise en œuvre des actions engagées, élaboration du plan d'actions d'intercommunal, pour maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables • Action 43 du PCET : Animation du réseau énergie intercommunal pour informer les élus et techniciens, en matière d'économie et de performance énergétiques et de recours aux énergies renouvelables

	➤ Travail sur la thématique de l'éclairage public, organisation d'une réunion avec différents intervenants et mise en place d'actions d'optimisation de l'éclairage public dans certaines communes membres • Action 35 du PCET : Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en termes de déplacements ➤ Lancement de la phase test de l'outil de web conférence (avec le Service Informatique) avec organisation de formations pour l'utilisation de cet outil ➤ 10 réunions à distance organisées en 2016 (300 kms + 45 kilos de CO2 évités) • Action 38 du PCET : Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ➤ Réhabilitation de l'éclairage public sur le parc d'activités de Ragon à base de leds (127 points lumineux) ➤ Décision de réhabiliter en 2017 l'éclairage existant à base de leds sur les parcs d'activités des Tunières et de l'Erette ➤ Décision de mettre en place un abaissement de 60 % de la puissance d'éclairage la nuit sur l'ensemble des parcs d'activités pour baisser les consommations d'énergie • Signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » <u>Financements</u> • Subventions « Contrat d'Objectif Territorial » et LEADER pour Plan Climat Energie Territorial • Subventions « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » et LEADER pour le Conseil en Energie Partagé
Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable	
5-Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements	<u>Développement Durable</u> • Action 29 de l'Ag21 : Sensibiliser et informer le grand public à la construction et rénovation durables ➤ Ouverture de la plateforme territoriale de rénovation énergétique d'Erdre et Gesvres « SERENHA » en octobre 2016 avec le recrutement d'un animateur de la plateforme pour conseiller et sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et les accompagner dans leur projet de travaux ➤ Co-construction du projet avec les différents acteurs concernés dans une dynamique partenariale <u>Financements</u> • Subventions Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (signature de la convention fin 2016 pour un démarrage de la convention début 2017) et Région pour financer le projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
6-Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable	<u>Aménagement</u> • Action 32 de l'Ag21 et 54 du PCET : Structurer la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres ➤ Approvisionnement de l'équipement aquatique des bassins d'Ardéa en bois plaquette issu de la filière bois énergie ➤ Mise en service d'une unité de stockage/séchage du bois aux Tunières et location de cette unité à la SCIC Bois énergie 44

	➤ 4 plans de gestion du bocage communaux en cours <u>Financements</u> • Subventions FEADER pour la filière bois, contrats de territoire pour l'unité de stockage
7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage	<u>Aménagement</u> • Convention partenariale Erdre et Gesvres - Chambre de l'agriculture ➤ Signature d'une nouvelle convention cadre de 3 ans 2016-2019 et d'une convention annuelle 2016-2017 ➤ Identification des secteurs à enjeux agricoles • Action 34 de l'Ag 21 : Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches pour assurer le maintien de l'activité agricole ➤ 51 ha remis en état en 2016 ➤ Réécriture du dispositif en 2016 selon les secteurs à enjeux agricoles
8-Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité	<u>Déchets</u> • Action 38 de l'Ag21 et 66 du PCET : Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés ➤ Promotion auprès du grand public des artisans de la réparation (7 Répar Acteurs présents lors du salon les Ecolabs) pour allonger la durée de vie des objets et limiter la production de déchets ➤ Conseils aux habitants par l'agent d'accueil des déchèteries pour déposer les objets réutilisables dans les conteneurs à destination des recycleries • Poursuite du partenariat avec des agriculteurs du territoire pour valoriser localement les déchets verts récoltés en déchèterie
9-Développer la commande publique responsable	<u>Emploi</u> • Action 41 de l'AG21 : Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics ➤ Au terme des 3 premiers trimestres de l'année 2016 : 43 bénéficiaires et 11 456 heures réalisées ➤ Introduction de clauses sociales pour les marchés de construction du second équipement aquatique et de la déchetterie de Grandchamp des Fontaines, de Délégation de Service Public des équipements aquatiques, ainsi que de requalification de parcs d'activités
Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants	
10-Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie	<u>Habitat</u> • Action 42 de l'Ag21 : Animation et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 • Poursuite action "Hébergement des jeunes chez l'habitant" ➤ Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association l'Odyssée, pour l'Hébergement des jeunes chez l'habitant prévu au 1er janvier 2017 ➤ 5 jeunes hébergés sur l'année 2016 • Réalisation d'une étude avec la communauté de communes de la région de Blain sur la faisabilité d'une structure de type Résidence sociale Habitat jeunes <u>Financements</u> • Subvention Région pour l'étude de faisabilité Résidence sociale Jeunes.

11-Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social	<u>Culture Animation territoriale</u> • Action 43 de l'Ag21 : Soutenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les synergies entre les associations ➢ Mise en place d'une action inter-associative avec les écoles de musique (initiative EMI) pour la mise en place d'un orchestre intercommunal ➢ Mise en place d'actions avec le tissu associatif dans le cadre de la saison culturelle (Association jeunesse Héric et Notre Dame des Landes) ➢ Subvention aux associations : 62 700 € pour 9 associations en 2016 - Principe de convention d'objectifs mis en œuvre (ex. Polyglotte) • Action 45 de l'Ag21 : Mise en œuvre de projets artistiques à dimension participative ➢ Organisation de la résidence participative 15-16 Es-tu là ? avec 530 spectateurs et environ 25 habitants mobilisés pour ce projet participatif ➢ Lancement de saison culturelle 2016-2017 dans le cadre de la Semaine sans écrans à Casson, en partenariat avec les habitants, associations locales et la mairie • Action 49 de l'Ag 21 : Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire ➢ Cadrage des interventions artistiques en milieu scolaire : signature de conventions avec plusieurs associations intervenant dans les écoles ➢ Intervention en Milieu Scolaire dans chaque école du territoire depuis la rentrée 2016 pour permettre un égal accès aux enseignements artistiques <u>Financements</u> • Subvention « Département » dans le cadre du Projet Culturel de Territoire
12-Préserver et soutenir les services et commerces de proximité	<u>Culture</u> • Action 50 de l'Ag 21 : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité ➢ Lancement de la seconde saison culturelle « Hors-saison » : organisation de la saison 16-17, édition d'un support de communication pour la programmation, choix d'une tarification incitative avec un tarif unique de 5 euros pour faciliter l'accès aux activités culturelles 94 classes ont répondu à l'appel à participation pour 145 classes retenues ➢ Organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 16-17 dans des communes qui n'avaient pas reçu de spectacle en 15-16 (Notre Dame Des Landes, Petit-Mars, Casson...) ➢ Organisation des Journées européennes du Patrimoine : Après-midi conte et concert à Port-la-Rivière à Petit-Mars organisé avec l'association St Krizambert ➢ Organisation du 12ème Salon du Livre Jeunesse ➢ Décision d'engager une étude sur la réalisation un schéma intercommunal des équipements culturels pour qualifier le niveau de service et identifier les manques

	• Mise en place d'un agenda culturel • Engagement des travaux de construction du second centre aquatique intercommunal sur le pôle Grandchamp-des-Fontaines – Treillières, pour répondre aux besoins des habitants et favoriser l'accès aux équipements aquatiques <u>Financements</u> • Subvention « Département » dans le cadre du Projet Culturel de Territoire
13-Favoriser l'emploi local	<u>Animation économique</u> • Soutien des porteurs de projets dans le cadre d'Initiative Loire Atlantique ➢ 55 porteurs de projets rencontrés dont 27 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique ➢ Organisation des ECOLAB'S "Salon de la rénovation énergétique" : 50 entreprises participantes et 1 000 visiteurs <u>Aménagement des Parcs d'Activité</u> • Surface commercialisée en 2016 pour accueillir les entreprises ➢ Actes de ventes : 44 116 m² / Compromis : 84 388 m² <u>Activités du service emploi</u> • Information du public et des entreprises sur la situation économique du territoire, les secteurs porteurs et sur les dispositifs de formation ➢ 1322 personnes en contact ➢ 344 offres collectées pour 420 postes en recrutement ➢ 1433 candidatures reçues ➢ 164 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier • Accompagner tous les publics tout au long de la carrière (formation, emploi, mobilité) ➢ 38 personnes ont suivi au moins un module de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ➢ 3269 visites à la Cyber-base emploi et 79 ateliers collectifs réalisés • Action 53 de l'Ag21 : Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle ➢ Décision d'engager la démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) • Action 54 de l'Ag21 : Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande ➢ Diffusion des offres sur le portail éco, information vers les habitants du territoire et mobilisation des prescripteurs et partenaires pour la mise en relation ➢ Réorganisation de l'argumentaire vers les entreprises dans un objectif de transparence <u>Développement Durable</u> • Ouverture de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique : SERENHA (Service de la Rénovation de l'Habitat) pour soutenir l'activité économique du secteur du bâtiment sur le territoire <u>Financements</u> • Aide LEADER pour la 1^{ère} édition des Ecolabs • Subvention DETR (Etat) pour l'aménagement des parcs d'activité • Subvention ADEME pour la plateforme SERENHA

14-Lutter contre l'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle	<u>Emploi</u> • Action 55 de l'Ag21 : Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi ➤ Mise en œuvre d'une solution de location de véhicule à bas coût à partir de l'offre commerciale locale ➤ 4 mises à disposition de véhicule <u>Habitat</u> • Action 56 de l'Ag 21 : Poursuite du Programme d'Intérêt Général multi-thèmes ➤ Accompagnement technique et financier de 48 dossiers de propriétaires occupants en 2016 : 22 dossiers énergie, 26 dossiers accessibilité, pas de dossiers insalubrité ➤ Diffusion de la campagne de communication (nationale Habiter mieux) et de la campagne de communication (locale SERENHA) <u>Accessibilité</u> • Suivi des actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Communauté de communes • Proposition et validation d'un projet "semaine de l'accessibilité" en 2017, avec une action "phare" : utilisation du macaron "stationnement gênant" par les élus • Etablissement de la liste des Etablissements Recevant du Public (privés et publics) accessibles sur le territoire • Action 59 de l'Ag 21 : Edition et diffusion du guide des manifestations accessibles aux communes ➤ Travail avec la sous-commission communication de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sur la méthode de diffusion du guide ➤ Présentation du guide dans certaines communes (Treillières, Vigneux de Bretagne, Petit-Mars) ➤ Mise à disposition du guide en format informatique et papier • Action 60 de l'Ag21 : Développer le site Web accessible handicap ➤ Lancement du marché et recrutement du prestataire ➤ Web design réalisé <u>Hygiène et Sécurité</u> • Animation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ➤ 3 réunions annuelles ➤ Rédaction du rapport annuel de santé et de sécurité au travail 2015 ➤ Présentation et mise en place du registre de danger grave et imminent • Mise en œuvre du programme annuel de prévention 2016, validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ➤ Sécurisation des toitures des bâtiments ➤ Sensibilisation des agents au travail sur écran ➤ Groupe de travail "travailleur isolé" avec le service Eau et milieux aquatiques • Mise à jour du Document Unique ➤ Aménagements de poste sur demandes du médecin de prévention pour améliorer les conditions de travail des agents : étude, suivi des actions
---	--

	<u>CLIC</u> • Ouverture de la période expérimentale de la Plateforme des services ➤ 15 places d'Hébergements temporaires <u>Santé</u> • Engagement de la réflexion sur le Contrat Local de Santé ➤ Réalisation d'un diagnostic sur l'offre des santé par un bureau d'étude mandaté par l'Agence Régionale de Santé ➤ Restitution aux élus et validation de l'engagement dans le projet <u>Financements</u> Subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat et Contrats de Territoire pour financer le Programme d'Intérêt Général multi-thèmes
--	--

Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

15-Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable	<u>Culture Animation territoriale</u> • Action 67 de l'Ag21 : Education Artistique et Culturelle ➤ Programme d'éducation artistique pour tous les scolaires (pour la saison de spectacle 16-17) : 194 classes ont répondu à l'appel à participation pour 145 classes retenues ➤ Poursuite du travail d'animation et de coordination des différents acteurs intervenant sur le territoire en matière d'Education Artistique et Culturelle avec la réunion d'un comité partenarial (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Départemental, Education Nationale, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) ➤ Animation de la plateforme web à destination des enseignants par le médiateur culturel en charge de l'éducation artistique (informations sur les différents dispositifs et intervenants dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle, fiches d'inscription, dossiers pédagogiques) • Action 68 de l'Ag21 : Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire ➤ Coopérative Jeunesse de Services : 14 jeunes ont participé à la coopérative et ont réalisé 27 contrats représentant près de 340 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 5 400 euros ➤ Coopérative Jeunesse de Services : organisation d'un comité local partenarial (Club d'entreprises, conseil de développement, Mission Locale Animation jeunesse, Conseil départemental, CAF, Leader) ➤ Suivi du dispositif Bourses Initiatives Jeunesse : 4 projets soutenus • Action 70 de l'Ag21 : Organiser des temps forts d'éducation citoyenne ➤ 12 classes sensibilisées en 2016 dans le cadre de rallye de la citoyenneté (6 classes à Nort-sur-Erdre et 6 classes Héric), soit 300 collégiens ➤ Préparation de la résidence d'éducation aux médias avec journalistes <u>Financements</u> • Subventions « Direction Régionale des Affaires Culturelles » et « Département » pour financer l'animation culturelle
---	---

16-Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable	<u>Déchets</u> • Action 71 de l'Ag21 et du PCET : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ➤ Actions de sensibilisation lors de la Semaine de la réduction des déchets et de la semaine du développement durable avec au total 76 participants ➤ Organisation d'un stand information grand public sur le marché avec réalisation d'une enquête et distribution sacs réutilisables (commerçants marché et centre-ville) : 35 participants Nort sur Erdre (octobre) ➤ Participation aux groupes de travail dans le cadre du programme territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique • Action 72 de l'Ag21 : Développer le compostage ➤ Accompagnement de 3 nouveaux sites de compostage partagé (un en pied d'immeuble à Nort sur Erdre et 2 en restaurants scolaires à Grandchamp des Fontaines) ➤ 3 réunions de présentation en communes pour des projets de site ➤ 3 animations grand public avec 175 participants : 2 stands compostage / paillage à Saint Mars du Désert et 1 café compost à Sucé sur Erdre • Action 73 du PCET : Limiter la production de déchets verts à la source et leur apport en déchetterie ➤ Organisation de 2 démonstrations de broyeur à végétaux ➤ Mise en place d'une opération de location à moitié prix de broyeur à végétaux : 6 utilisateurs • Organisation d'une campagne de sensibilisation contre le brûlage à l'air libre pour lutter contre la pollution de l'air • Action 68 du PCET : Lutter contre le gaspillage alimentaire ➤ Soutien financier à une formation du personnel de salle d'une mairie pour lutter contre le gaspillage alimentaire <u>Financements</u> • Subventions « Contrats de Territoire » et « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » pour financer le programme de prévention des déchets
17-Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale	<u>Conseil de développement</u> • Vie de l'association ➤ Mise à jour du projet associatif ➤ Actualisation des statuts et du règlement intérieur ➤ Soutien du Conseil de Développement par une subvention de fonctionnement, un appui logistique et la mise à disposition de services d'une chargée de mission ➤ Organisation d'une soirée-débat sur le thème des espaces de travail partagés • Réponse à la saisine sur le PLUI ➤ Echange sur les documents produits par le bureau d'études ➤ Participation aux balades urbaines, aux réunions publiques, aux ateliers trame verte et bleue

	➤ Recueil de la vision des enfants sur leur place du bourg via la Journée nationale de l'architecture dans les classes ➤ Remise et présentation d'un avis : "Notre ressenti du territoire", avis produit par le groupe Cadre de Vie du CD • Réponse à la saisine Gestion Territoriale Emploi et Compétences ➤ Lancement d'une réflexion auprès de 150 lycéens (6 classes) sur les métiers et emplois du futur ➤ Expérimentation d'un groupe de 16 jeunes du « cube d'immersion dans le futur » dans le cadre de l'exposition itinérante intitulée « CNAM #2038 » • Participation à différents projets pour apporter un regard extérieur et des propositions : ➤ Coopérative jeunesse, Plan Global de Déplacement, évolution de la collecte des déchets, étude sociologique sur l'image d'Erdre et Gesvres, nouveau dispositif de soutien départemental aux territoires, plan de prévention « zéro déchets zéro gaspillage », diagnostic santé de territoire, logement temporaire des jeunes, équipements aquatiques, mobilités partagées, schéma d'accessibilité aux services publics • Communication ➤ Rencontre de 4 conseils municipaux ➤ Présentation du Conseil de développement à 5 réunions d'accueil des nouveaux habitants <u>Financements</u> • Subventions « Région » et « Département » pour financer le Conseil de Développement
18-Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires	<u>Coopération intra-communautaire</u> • Action 77 de l'Ag21 : Développer la coopération intracommunautaire : élaboration et adoption du Pacte Financier Territorial pour favoriser la solidarité territoriale ➤ Reversement par les communes des taxes foncières nouvelles perçues sur les Parcs d'Activités Economiques à partir de 2017 ➤ Reversement par les communes des taxes d'aménagements perçues sur les Parcs d'Activités Economiques à partir de 2017 ➤ Mise en place d'un plan triennal de fonds de concours avec une distinction pôles communaux, intermédiaires et structurants pour aider plus les pôles communaux ➤ Mise en place d'un Dotation de Solidarité Communautaire complémentaire pour inciter les communes à adhérer aux dispositifs issus du schéma de mutualisation pour la période 2017-2019 <u>Contractualisations et partenariats financiers</u> pour mettre en œuvre et financer la coopération intracommunautaire • Accompagnement à la préparation du Plan Pluriannuel d'investissement (intercommunalité et communes) et pacte territorial • Gestion des contrats de territoire en cours et élaboration d'un nouveau contrat de ruralité avec l'Etat • Elaboration d'un programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte pour le territoire et signature de la convention financière

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Organisation d'une conférence intercommunale des Maires

Accessibilité

- Assistance et conseil aux communes sur le volet accessibilité
 - Accompagnement de 4 communes dans le suivi de l'exécution de leur Agenda d'Accessibilité Programmée Ad 'AP
 - Animation du groupe métier Accessibilité, avec les communes
 - Définition des besoins pour les représentations cartographiques des voiries, des Etablissements Recevant du Public et des points d'arrêts, avec les élus de la commission et les référents techniques des communes
- Mise à disposition des communes d'outils pour la sensibilisation des Etablissements privés recevant du public à la mise en accessibilité de leur établissement

Hygiène et Sécurité

- Animation du réseau des assistants de prévention (communes et intercommunalité), avec des réunions trimestrielles
- Engagement d'une démarche mutualisée des risques psychosociaux, avec l'accompagnement du Centre de Gestion 44 (pour 12 collectivités)
 - Validation d'une convention et d'un groupement de commandes en conseils intercommunal et communaux
 - Mise en place d'un groupe de réflexion avec les communes concernées et les CHSCT locaux

Informatique

- Etude du service commun informatique
- Fournitures d'accès Internet aux communes
- Acquisition de certificats de signatures électroniques pour les communes (Grandchamp des Fontaines)
- Acquisition et mise à disposition de logiciels pour les communes
 - Acquisition des logiciels population et police municipale
 - Mise à disposition d'une nouvelle version du logiciel mutualisé de gestion des cimetières et extension à 4 communes supplémentaires

Ressources Humaines

- Reprise mutualisée de l'historique des carrières pour les communes utilisatrices du logiciel CEGID

Marchés publics

- Mise en place d'un groupe métier "Marchés publics" avec les référents communaux dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation
- Montage de groupements de commandes pour le compte des communes et pilotage de la procédure de consultation
- Mise en place d'un nouveau logiciel pour les marchés publics « MARCO-WEB » et formation des agents communaux à l'utilisation de ce logiciel

Communication

- Refonte et mise en accessibilité des sites internet communaux et intercommunal

Partenariats avec les territoires voisins

SCOT

- Participation à la construction du nouveau plan d'actions 2017/2020 associant les 6 intercommunalités du Pôle Métropolitain
 - Redéfinition des thèmes prioritaires de la stratégie de développement du territoire métropolitain : mobilité ; accompagnement opérationnel aux projets urbains, protection de l'environnement et développement économique

Mutualisation de services

- Engagement de la réflexion sur la mutualisation de nouveaux services avec les Communautés de communes de la Région de Blain ainsi que de la Région de Nozay, notamment sur le SIG et service juridique (commande publique)

Application du Droit des Sols (ADS)

- Première année complète d'exercice du Service ADS
 - Instruction de 2793 actes d'urbanisme pour le compte des 23 communes (service commun + prestation de service)
 - Mise en place de l'outil SIG dont une partie est propre à l'ADS

CLIC

- Travail partenarial
 - Participation aux actions de prévention menées par les partenaires (Ateliers du bien vieillir, PEP'S EUREKA, Ateliers nutrition avec la Mutualité Sociale Agricole, formations Alfa Répit à destination des aidants)
 - Participation aux instances nationales : Association de Directeurs et Coordinateurs de CLIC

Tourisme

- Animation du réseau des acteurs touristiques du Pays Erdre, Canal, Forêt (rencontres avec les prestataires, coordination des Offices de Tourisme)
- Création de nouveaux supports de communication du pays touristique (site internet, guide et carte touristique, objets promotionnels)
 - Animation réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Google +
 - Campagne d'affichage sur le mobilier urbain de la communauté de communes en mai 2016
- Lancement de l'étude juridique pour la structuration du futur Office de tourisme intercommunautaire (OTI) dans une optique de mutualisation et de renforcement de l'attractivité territoriale
 - Rédaction d'un plan d'actions pluriannuel pour le futur OTI
 - Subvention LEADER pour l'étude de structuration du Pays Touristique

Eaux et milieux aquatiques

- Réflexion sur la mise en œuvre d'une étude préalable à un programme d'actions sur les bassins versants du Gesvres et du Cens
 - Travail sur la structuration du groupement de commandes et la gouvernance avec Nantes Métropole
- Finalisation de l'étude préalable à la restauration et à l'entretien des cours d'eau sur le bassin versant "Erdre Amont 44"
 - Validation du programme d'actions 2017-2021
 - Mise en enquête publique du dossier Loi sur l'Eau par la Préfecture et réalisation d'une réunion publique à Joué-sur-Erdre

	<u>Financements européens</u> • Animation du programme LEADER « Canal Erdre et Loire » en partenariat avec les communautés de communes d'Erdre & Gesvres de Blain, de Nozay et de Loire-et-Sillon ➤ Accompagnement de 26 porteurs de projets Signature de la convention LEADER entre) et mise en œuvre du Groupe d'Action Locale
--	--

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Le tableau ci-après présente un bilan des actions Agenda 21 et PECT engagées, avec pour chacune des actions :

L'état d'avancement :

Action réalisée à 25% 

Action réalisée à 50% 

Action réalisée à 75% 

Action réalisée à 100% 

Une appréciation des résultats :

Cette appréciation des résultats est donnée par les pilotes des actions, sur la base des données qu'ils ont recueillies pour évaluer les résultats de l'action.

Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants 

Les résultats sont à ce jour, satisfaisants 

Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants 

Un focus sur l'aspect « participation citoyenne » pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

-  **information** des habitants sur le projet (réunions publiques, articles....)
-  **consultation** / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête...)
-  **concertation** / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)
-  **co-construction** / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

Il permet également, pour les actions en cours, de savoir quelles améliorations sont envisagées pour en accroître les résultats.

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A01	P01	Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire				Oui (action continue)	
A02	P02	Informier et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces péri-urbains, mixité sociale et d'usage...)				oui	Implication supplémentaire des communes
A03	P03	Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés				Oui (en attente d'un nouveau promoteur)	
A04	P19	Réaliser un Plan de Déplacements communautaire				Oui	Nouvelles actions du PGD à intégrer
A05	P20	Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux				Oui (réalisation du Plan vélo)	
A06	P21	Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux				Oui (réalisation du Plan Vélo)	
A07	P22	Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces				Oui	
A08	P28	Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation				Oui	
A09	P23	Créer des points stops dédiés au covoiturage dynamique				Oui	
A10	P24	Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et apaiser l'espace public				Oui	
A11	P29	Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants				Non (2018)	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A12	P25	Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire				Oui	
A13	P26	Rendre le car plus attractif par rapport à la voiture en diminuant le temps de trajet				Non (pas en 2017 échéance à déterminer)	
A14	P27	Etudier avec le conseil général l'intérêt de devenir une autorité organisatrice de transport (AOT)				Non	Action abandonnée
A15	P32	Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite				Non (échéance à déterminer)	
A16	P11	Maintenir et valoriser le bocage				Non	
A17	P12	Mettre en œuvre la trame verte et bleue en sensibilisant et associant les habitants				Oui	
A18	P69	Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée				Oui (janvier)	
A19	P70	Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage				Oui (janvier)	
A20	P13	Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants				Oui (juillet)	demande de prolongation de la campagne sur 2,5 mois
A21	P14	En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour favoriser la compensation environnementale en priorité sur le territoire				Non (pas en 2017)	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A22	P15	Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques				Oui (action continue)	Peu de personnes présentes, réussir à mobiliser
A23	P16	Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau				Oui (action continue)	Peu de personnes présentes, réussir à mobiliser
A24	P17	Développer et encourager le jardinage au naturel				oui	5 communes se mobilisent sur cette actions (Petit Mars, Les Touches, Saint Mars du Désert, Sucé sur Erdre et Nort sur Erdre). 15 animations sont programmées en 2017 dont une regroupant toutes les communes. Alors que les dynamiques étaient parties de manière séparées dans les différentes communes, il y a aujourd'hui la volonté d'appréhender la question de manière plus territoriale. La coordination de l'action est assurée par l'Edenne. Les animations sont confiées à l'association "jardin Naturel Vivrié". A voir quel peut être le rôle de la CCEG. Sans doute un rôle de soutien en matière de communication. Il a aussi été envisagé que les animations en lien avec la thématique des déchets correspondent à celles menées par le service déchet pour que L'Edenne se concentre sur d'autres animations. Il semble nécessaire de communiquer sur des thématiques très précises pour faire venir plus de monde aux ateliers.

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A25		Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial	●	↑		Oui, continuité	
A26	P52	Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.	●	↓		oui	La baisse de la fréquentation de l'espace info énergie suit la tendance au niveau national. Cela provient sans doute d'une absence de campagne publicitaire en 2016 au niveau national. La mise en place du service Serenha devrait bénéficier à l'EIE. La campagne de communication réalisée pour Serenha devrait booster les appels et certains seront redirigés vers l'EIE.
A27	P37	Limitier la consommation énergétique des bâtiments communautaires / [PA PCET] <i>Mettre en place le suivi et l'analyse des consommations d'énergie, incluant optimisation des contrats de fourniture d'énergie et mise en place de contrats d'exploitation avec des clauses contractuelles de performance</i>	●			oui (continu)	
A28	P38	Maîtriser les consommations énergétiques liées l'éclairage public des installations communautaires / [PA PCET] <i>Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public</i>	●	→		oui (continu)	
A29	P45	Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durables	●	→		Oui (action continue)	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P49	Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maîtres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique				oui	Résultat satisfaisant compte tenu de la jeunesse du service mais à développer. Le partenariat avec la chambre des métiers, la CAPEB et la FFB doit être davantage formalisé.
	P50	Mettre en place ou soutenir des démarches d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements				oui	Très forte demande du service. Il semble répondre à un besoin. Une petite enquête de satisfaction va être lancée pour les personnes accompagnées en début d'année 2017. Nécessité de mettre en place un système pour avoir des retours sur les travaux effectués et l'impact sur l'économie locale (à travers une charte).
A30	P46	Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans				Oui (en lien avec SERENHA)	Action en lien avec la mise en œuvre de la plate-forme de rénovation énergétique SERENHA
A31	P39	Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics et adopter une analyse en coût global				Oui	Sur le volet environnemental et énergétique : nécessité de travailler de manière plus partenariale avec le service marché et les services techniques, pas de visibilité sur les marchés qui vont être lancés et sur les prescriptions envisagées Organiser une journée ou demi-journée de formation avec les services clés (juridiques, techniques, financiers, informatiques qui sont le plus souvent amenés à lancer des marchés) pour favoriser l'introduction de critères DD

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A32	P54	Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG	●	↓		Non	Dépend de la volonté politique
A33	P55	Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de mettre en place une centrale de méthanisation / [PA PCET] Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation	●			Oui (action en lien avec le PCAET)	Pas d'évolution depuis que l'étude d'opportunité a été faite en 2014. Un partenariat va par contre être développé avec le conseil départemental sur cette question, qui va nous accompagner.
A34	P59	Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches	●	→		Oui	
A35	P60	Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable	○			Non	
A36	P64	Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales	●	↓		Non	L'action n'a pas évolué faute de moyens humains sur cette action. La difficulté provient aussi du changement d'élus à deux reprises, et du départ d'un agriculteur qui portait bien l'action au sein de l'association. La dynamique qui avait été lancée s'essouffle. L'action pourrait être relancée dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial mais il faut une volonté politique affichée et des moyens.
A37	P65	Informier pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité	○			Non	Ce n'est pas une priorité politique

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A38	P66	Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés / [PA PCET] <i>Encourager la récupération des meubles et objets usagers</i>				Oui (action continue)	la fin de l'année 2015 a coïncidé avec l'ouverture d'une recyclerie à Nort sur Erdre, l'évolution des données de fréquentation et de tonnages détournés sera à confirmer du fait de ce nouvel élément une fois les données 2016 consolidées
A39	P77	Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG				Oui	A mener avec le CODI
A40	P78	Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable				Non	Ce n'est pas une priorité politique
A41		Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics				Oui (action continue)	Formation d'un 2ème agent à la fonction de Facilitateur
A42		Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels				Non	
A43		Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles				oui	Mise en place d'une action inter-associative avec les écoles de musique (initiative EMI) pour la mise en place d'un orchestre intercommunal
A44		Soutenir les initiatives culturelles ou marchandes qui créent de la convivialité dans l'espace public				oui	Meilleure prise en compte de l'espace public dans les politiques d'aménagement (notamment PLUI)
A45		Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres				oui	Continuité

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A46		Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment les équipements aquatiques	○			Non (mais 2017 verra l'organisation de la Fête du Vélo sur les rives de l'Erdre organisée par Place au Vélo en juin)	
A47		Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"	●	→		non	Nounou volante: concept qui ne sera pas mis en place.
A48		Mettre en œuvre une politique territoriale qui garantisse le renforcement des commerces de proximité en centre bourg	◐			Oui	
A49		Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire	●	↑		oui	Soutien aux écoles mais pas de coordination
A50		Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité	◐	→		oui (continuité de l'action avec la nouvelle saison culturelle en septembre de chaque année)	Tentative de proposer un spectacle ou un événement sur chaque commune (avec difficultés techniques et de mobilisation du public) donc travail avec les relais locaux (associations, groupes jeunesse...) pour pouvoir tisser du lien et mobiliser un public
A51		Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés	●	→		Oui (action continue)	
A52		Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre et Gesvres	○				Pas envisagé à court terme

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A53		Accompagner les entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle				Oui	Sujet qui pourra être abordé dans le cadre plus large de la GTPEC
A54		Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre et demande		↓		Oui (action continue)	Assurer une communication plus régulière en direction des habitants, mieux informer.
A55		Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi		↓		Oui	Echange prévu lors de la prochaine commission développement économique, emploi et tourisme
A56	P47	Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité) / [PA PCET] Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement: PIG-précarité énergétique + OPAH avec volet énergie		↓		Oui	Campagne de communication (nationale Habiter mieux) + plafonds revus à la hausse ANAH + Campagne SERENHA Prolongation envisagée de 2 ans : été 2017 - été 2019
A57		Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire				Oui	
A58		Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale				Oui	
A59		Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public		→		Non	
A60		Développer le site Web accessible handicap		→		oui	
A61		Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé				Non	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A62		Identifier les conditions pour inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire				Oui	Réflexion à engager dans le cadre du CLS
A63		Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques				Oui	Fiche action à définir dans le cadre de l'élaboration du CLS
A64		Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir				Non	
A65		Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits "empêchés"				oui	continuer à tisser des liens et partenariats avec secteur médico-éducatif et social
A66		Partager les expériences de responsabilisation des jeunes				Non	
A67		Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle				oui	Ne pas augmenter le nombre de classes (voire le diminuer) pour gagner en qualité de parcours culturel
A68		Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire				oui	Formidable expérience pour les jeunes ayant participé à la coopérative jeunesse
A69		Développer un service info sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)				non	
A70		Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté				Non	Ce n'est pas une priorité politique
A71	P71	Mettre en place un plan local de prévention des déchets / [PA PCET] <i>Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets</i>				Oui (action continue)	
A72	P72	Développer le compostage				Oui (action continue)	
A73		Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable				Non	Ce n'est pas une priorité politique
A74		Développer l'outil Internet pour former et informer sur le Développement Durable				Non	Ce n'est pas une priorité politique

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A75		Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent				Oui	Aborder cette action dans l'atelier de concertation en interne au moment de l'élaboration de la nouvelle stratégie DD car intérêt de la dynamique collective
A76		Etablir un cadre général à la participation				Oui (action continue)	Expérimentation de la charte de la participation du public prévu dans le cadre du projet de PCAET/Agenda 21 La réflexion sur la participation dans le cadre des lettres de mission donne déjà un cadre de réflexion sur cette question
A77		Développer la coopération intracommunautaire				Oui	
A78		Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins				oui	
A79		Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles				Non	
	P04	Prendre la compétence PLU Intercommunal/ Elaborer un PLU intercommunal				Oui	
	P05	Mettre en conformité le PLUI avec le Grenelle 2 et s'assurer que les outils de planification (futur PLUI, futur PDC, futur PLH, ...) intègrent les enjeux et objectifs de limitation de l'étalement urbain, de maîtrise du foncier et de maîtrise de l'énergie				Oui (règlement)	Etre plus ambitieux dans les orientations du PADD
	P06	Lors de l'élaboration du PLUI, s'assurer de la bonne prise en compte de l'évolution des risques du fait du changement climatique (inondations, retrait-gonflement des argiles, ...)				Oui	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P07	Mettre en place des outils et/ou méthodes de travail (gestion de projets, processus etc...) pour s'assurer que les nouveaux projets (habitat et activités) soient cohérents avec une réduction de l'utilisation de l'automobile				Non	non prioritaire Projet de Mandat - à définir en interne
	P08	Etre exemplaire dans l'aménagement des parcs d'activité: - Etablir une charte ou un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement des PA - systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (y compris les PA de proximité)				oui	Il serait intéressant de formaliser ces cibles dans un référentiel d'aménagement validé par les élus
	P09	Inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales				Oui	Action en lien avec le PLUI
	P10	Accompagner les communes pour mener des opérations d'aménagement exemplaires, voire pour systématiser une approche environnementale (référentiel, prescriptions)				Oui	Accompagner la mise en œuvre des plans guide
	P18	Développer et encourager les économies d'eau				Non	Voir avec le CEP
	P30	Promouvoir l'usage des transports scolaire pour aller à l'école / au collège (transports scolaires)				Non (2018)	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P31	Développer une culture de l'éco-mobilité chez les scolaires (écoles, collèges): vélo, marche, covoiturage	○			Non (2018)	
	P33	Elaborer et animer un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège de la CCEG en l'élargissant à une démarche de inter-entreprise (PDIE)	○			Non (2018)	Action en lien avec le PGD
	P34	Suivre et optimiser l'utilisation du parc de véhicule CCEG	◐			Oui	
	P35	Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en terme de déplacements	◐	↓		Oui (action continue)	Plus en mode projet Orientation vers nouvel outil : Skype pb : il n'y a pas d'usage actuellement.
	P36	Limitation des déplacements: Expérimenter le travail à distance (ex: à domicile ou dans des antennes de la CCEG dans les communes)	○			Non	
	P40	Réduire le temps d'éclairage par la mise en place de coupures nocturnes sur les parcs d'activité	○	→		Non	Action réorientée : pas de mise en place de coupures, mais baisse de la puissance d'éclairage la nuit
	P41	Construire des bâtiments publics performants et exemplaires: systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales	◐			Oui (action continue)	
	P42	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes	●	↑		oui (continu) reconduction de la mission pour 3 ans(2017-2020)	Proposition adhésion des communes non membres
	P43	Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien)	●	↑		oui (thèmes à définir)	aborder au moins 2 thèmes dans l'année

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P44	Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes				Non	non prioritaire dans le cadre du Projet de Mandat + Problème du marché très bas en ce moment d'ù pertinence à attendre pour valoriser les certificats
	P48	Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil (EIE, CAUE, architecte-conseil, associations, ...) au moment du premier contact avec les services urbanisme (avant dépôt de permis de construire ou de déclaration de travaux), ou au moment des achats immobiliers / de terrain				Non	Il n'y a pas eu de réflexion sur cette action. Il sera sans doute intéressant de s'interroger sur l'opportunité d'une cellule conseil amont du service ADS.
	P51	Révision du PLH: Inscrire des objectifs précis de construction de nouveau logements performants (au-delà de la réglementation thermique en vigueur) dans le PLH - avec éventuellement un dispositif d'incitation financière associé (en fonction de la performance)				Non	Ce n'est pas une priorité politique
	P53	Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des évènements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales				Oui (action continue)	
	P56	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public - de la CCEG - des communes (accompagnement CCEG)				oui (suites des projets)	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P57	Soutenir et accompagner l'émergence de projets de méthanisation (individuels ou collectifs) sur le territoire	○			oui, 2ème trimestre (dans le cadre de la réalisation du PCAET: Etude sur le développement de la méthanisation)	
	P58	Favoriser le montage de projets EnR avec participation citoyenne	○			oui, recensement des initiatives citoyennes dans le cadre de l'élaboration du PCAET (en partie sur l'énergie)	
	P61	Promouvoir la performance énergétique des exploitations et les pratiques agricoles économes en énergie/GES/eau/intrants - en relayant les actions menées dans le cadre du Plan Régional Agriculture Durable (Objectif 10: Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelable / Objectif 4: Améliorer la gestion quantitative de l'eau) - éventuellement en définissant une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture	○	↓		Non	Action à relancer, dépend de la volonté politique Opportunité du PCAET
	P62	Dans le cadre du projet de développement de micro-filières (approvisionnement local de la restauration collective), mettre des critères de qualité des produits proposés de manière à favoriser des systèmes de production compatibles avec le PCET	○			Non	Ce n'est pas une priorité politique

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2016	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2017 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage)	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P63	Soutenir les projets visant à augmenter la valeur ajoutée sur la ferme, à diversifier les productions ou à développer des filières locales (autre que alimentation - cf action Ag21 n°36)	○			Non	Ce n'est pas une priorité politique
	P68	Lutter contre le gaspillage alimentaire	◐	➡		Oui (janvier)	formation technicienne prévention (prestataire SMCNA) puis animation auprès des communes
	P73	Limitier la production de déchets verts (prévention à la source) et leur apport en déchetterie	◐			Oui (janvier)	bilan opération à faire puis reconduction ou autre(s) action(s) à définir
	P74	Mettre en place et animer le plan de prévention des déchets en interne à la CCEG	◐			Oui (septembre)	
	P75	Rechercher les synergies autour des déchets des entreprises au niveau d'un parc d'activité	○			Non	
	P76	Optimiser la collecte des déchets et introduire des critères de performance énergétique / environnementale	◐	↑		Oui (janvier)	rédaction du cahier des charges du prochain marché de collecte
	P79	Instaurer la gouvernance du PCET. Suivre et évaluer le PCET	◐	➡		Oui	évaluation de la politique de développement durable prévue en 2017
	P80	Faire s'engager les acteurs du territoire - éventuellement via une charte d'engagement (communes, voire autres acteurs) - faire vivre un réseau des acteurs mobilisés	○			Oui, dans le cadre de l'engagement du nouveau PCAET	
	P81	Communiquer le PCET: plan de communication en l'articulant avec la communication de l'Agenda 21	○			Oui	

ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

La fiche ci-après présente un bilan chiffré de l'impact des actions menées par la communauté de communes en 2016, sur les enjeux de développement durable :

- Impacts en matière d'aménagement et d'environnement
- Impacts en termes de modes de consommation et production responsables
- Impacts sociaux-économiques
- Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

1. Impacts en matière d'aménagement et d'environnement

Aménagement

- *Maintien des terres agricoles en partenariat avec la SAFER*
 - 3 demandes de préemptions (12 en 2015) dont 2 réalisées (identique à 2015)
- *Acquisitions foncières*
 - 8,1 hectares de surfaces acquises en 2016 dont 7 pour des projets d'équipements et 1.1 pour des projets d'habitat

Préservation de l'environnement et de la biodiversité

- *Assainissement Non Collectif*
 - 302 rencontres techniques et/ou administratives (317 en 2015)
 - 269 examens de contrôle préalables à la conception et à l'implantation d'un assainissement individuel (279 en 2015)
 - 184 vérifications de bonne exécution des travaux (224 en 2015)
 - 226 visites de contrôle d'installation existantes réalisées dans le cadre de cessions immobilières
 - 74 384 € de subventions versées pour 19 travaux de réhabilitation (50% CCEG – 50% Département) (124 457 € en 2015 pour 35 travaux)
 - Moyenne par dossier de 3 915 € (3 555 € en 2015)
- *Campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre*
 - 4,5 tonnes de Jussie arrachée soit 20,3 m3 (7.5T en 2015)
- *Préservation du bocage*
 - 4 plans de gestion du bocage communaux (3 en 2015)
- *Préservation des cours d'eau sur le territoire des Marais de l'Erdre*
 - Restauration de la végétation : 13.7 kms de berges (10,4 kms en 2015)
 - Curages des douves : 3,5 kms de cours d'eau (4.8 kms de cours d'eau en 2015)
 - Restauration du lit mineur : 2 kms de cours d'eau (0.3 km en 2015)
 - 6 ouvrages hydrauliques ayant fait l'objet de travaux d'aménagement de dispositif de franchissement pour restaurer la continuité écologique

Mobilité

- *Plan Global de Déplacement*
 - 10 % de l'enveloppe financière affectés à la réalisation de projets de mobilité dans le cadre du pacte financier territorial et de la mise en place d'un plan triennal de fonds de concours
 - 5 liaisons douces d'intérêt intercommunal prévues dans la convention TEPCV en 2016 représentant 27,5 kms de voies cyclables et piétonnes
- *Expérimentation de l'outil de web conférence*
 - 10 réunions à distance organisées en 2016
 - 300 kms évités et 45 kilos de CO2 évités

Changement climatique

- *Conseil en Energie Partagé*
 - 70 000 € d'économie réalisée en 2016 pour la communauté de communes par la mise en place des actions de gestion, soit 20% du budget énergie :
 - 20 000 € d'économie par la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité (19 500 € en 2015)
 - 37 000 € d'économie par la mise en concurrence des fournisseurs de gaz
 - 13 000 € d'économie par l'optimisation des contrats (baisse des puissances d'abonnement) (6 700 € en 2015)

- 8 000 € d'économie réalisée en 2016 pour la communauté de communes par la mise en place d'actions techniques :
 - 4 000 € d'économie par la rénovation de l'éclairage public du parc d'activité de Ragon en LED
 - 4 000 € d'économie par la mise en place d'un abaissement de la puissance d'éclairage la nuit sur le parc d'activité de Ragon
- *Espace Info Energie*
 - 125 contacts et 47 rendez-vous en permanence (164 contacts et 43 rendez-vous en permanence en 2015)
- *Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA »*
 - 90 dossiers de particuliers accompagnés en 2016 avec 67 visites à domicile réalisées dont :
 - 33 dossiers au stade de visite effectuée
 - 25 dossiers au stade de visite et étude réalisées
 - 3 dossiers au stade de visite, étude ainsi que choix des travaux réalisés
 - 6 dossiers au stade de visite, étude, choix des travaux et consultation des professionnels
 - 5 demandes de formation formulées par les professionnels du territoire
 - 2 313 visiteurs sur le site Internet SERENHA en 2016 et 6 038 pages vues
 - 100 % des particuliers ayant pris contact avec le service le jugent utile ou très utile (enquête de satisfaction)

2. Impacts en termes de modes de consommation et production responsables

Production d'énergie renouvelable

- *Structuration de la filière bois énergie*
 - 500m2 de stockage dans le hangar des Tunières opérationnel depuis 2016, pouvant accueillir 500 tonnes de plaquettes bois

Soutien à l'agriculture

- *Valorisation des parcelles constatées en friches*
 - 51 hectares remis en état en 2016 (7ha en 2015)

Commande publique responsable

- *Achats publics*
 - 352 tonnes de plaquettes bois utilisées pour les Bassins d'Ardéa (242T en 2015)
 - 2 véhicules électriques prévus dans la Convention TEPCV en 2016
- *Marchés publics*
 - 11 456 heures réalisées dans le cadre des clauses sociales, au terme des 3 premiers trimestres de l'année 2016 (19 187 heures sur toute l'année 2015)
 - 43 bénéficiaires fin septembre 2016 (44 bénéficiaires sur toute l'année 2015)
 - 1 marché pour l'achat de produits d'entretien éco-labellisés

3. Impacts sociaux-économiques

Culture

- *Hors saison*
 - 118 classes accueillies en 2016
 - 162 heures d'ateliers en classe
 - 5 614 spectateurs (scolaires et tout-public) sur les spectacles dont 10 groupes d'ALSH ou de services jeunesse
- 122 nuitées chez les hébergeurs du territoire (42 nuitées en 2015)

- *Salon du Livre Jeunesse*
 - 98 classes participantes (91 en 2015)
 - 182 heures de rencontres avec les auteurs (171 en 2015)
 - 5 300 visiteurs lors du Salon 2016
 - 83 nuitées chez les hébergeurs du territoire
- *Tout petit festival*
 - 4 258 spectateurs dont 1 053 scolaires
 - 16h d'ateliers en classe
 - 180 personnes en atelier parents-enfants
 - 348 animations
 - 76 nuitées chez les hébergeurs du territoire-
- *Subvention aux associations*
 - 62 700 € pour 9 associations en 2016

Précarité et Handicap

- *Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes »*
 - 26 travaux de maintien à domicile (accessibilité) (16 en 2015)
 - 22 rénovations thermiques (30 en 2015)
- *Permanence d'accueil des personnes souffrant de handicap*
 - 110 contacts : 63 entretiens téléphoniques et 47 rencontres physiques (129 contacts en 2015 : 71 appels téléphoniques et 58 rencontres physiques)
- *Accompagnement des personnes en recherche d'emploi et rencontrant des problèmes de mobilité*
 - 4 mises à disposition de véhicules (9 en 2015)

Accessibilité

- *Programme de mise en accessibilité*
 - 4 communes accompagnées dans le dans le suivi de l'exécution de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) + celui de la Communauté de communes

Habitat

- *Hébergement des jeunes chez l'habitant*
 - 5 jeunes hébergés sur l'année (4 en 2015)

Développement économique

- *Soutien aux porteurs de projets*
 - 55 porteurs de projets rencontrés dont 27 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique (61 porteurs de projets en 2015 et 21 projets soutenus)
- *Animation économique*
 - 4 rencontres avec les entreprises sur les parcs d'activités (identique à 2015)
 - 1 réunion d'information sur la thématique « les artisans et le numérique »
 - 50 entreprises participantes au salon de la rénovation énergétique les Ecolab's
- *Aménagement des parcs d'activité pour accueillir les entreprises : surface commercialisée en 2016*
 - Actes de ventes : 44 116 m² (52 465 m² en 2015)
 - Compromis : 84 388 m² (83 683 m² en 2015)

Emploi

- *Mission d'information et d'accompagnement des Maisons de l'Emploi*
 - 1322 personnes rencontrées (1400 en 2015)
 - 420 postes à pourvoir pour 1433 candidatures reçues (411 postes en 2015 et 2 969 candidatures)
 - 3269 visites à la Cyber-base emploi (3092 en 2015)

- 38 bénéficiaires de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (40 en 2015)
- 79 ateliers collectifs réalisés (80 en 2015)
- 164 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier (190 en 2015)

4. Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

Jeunesse

- *Rallyes citoyens*
 - 300 collégiens participant (250 en 2015)
 - 12 classes sensibilisées : 6 à Nort-sur-Erdre et 6 à Héric (10 en 2015)
- *Bourse initiative jeunesse*
 - 4 projets aidés (1 en 2015)
- *Coopérative Jeunesse de Services*
 - 14 participants
 - 27 contrats réalisés représentant près de 340 heures de travail
 - 5 400 euros de chiffre d'affaire

Sensibilisation au développement durable

- *Sensibilisation à la prévention des déchets et au recyclage*
 - 24 visites du centre de tri pour les écoles primaires (18 en 2015)
 - 50 animations en classes dans les écoles primaires (64 en 2015)
 - 76 participants (grand public) lors de la semaine de la réduction des déchets et de la semaine du développement durable (140 en 2015)
 - 7 Répar'Acteurs présents lors du salon les Ecolab's pour promouvoir le réemploi et la réparation
- *Sensibilisation au compostage*
 - 3 nouveaux sites de compostage partagé (identique à 2015)
 - 3 réunions de présentation en communes pour des projets de site
 - 3 animations grand public avec 175 participants (2 stands compostage / paillage à Saint Mars du Désert et 1 café compost à Sucé sur Erdre)
 - 2 démonstrations de broyeur à végétaux
 - 6 demandes de location de broyeur à végétaux
- *Sensibilisation aux économies d'énergie*
 - 700 visiteurs (grand public) lors du salon de la rénovation énergétique les Ecolab's

Participation

- *Réflexion sur les nouveaux modes de collecte*
 - 24 habitants membres du groupe consultatif déchets
- *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal*
 - 4 balades urbaines
 - 6 réunions publiques d'information
 - 3 réunions de conseils municipaux groupés
 - 4 ateliers thématiques
- *Projet artistique participatif*
 - 25 habitants participants à l'organisation de la résidence « Es-tu là ? » avec 530 spectateurs
- *Conseil de développement*
 - 1 soirée-débat sur le thème des espaces de travail partagés
 - 4 rencontres de conseils municipaux
 - 5 présentations du Conseil de développement aux réunions d'accueil des nouveaux habitants dans les communes

- Réponse à la saisine Gestion Territoriale Emploi et Compétences :
 - 150 lycéens (6 classes) engagés dans la réflexion sur les métiers et emplois du futur
 - 16 jeunes participants à l'expérimentation du « cube d'immersion dans le futur » dans le cadre de l'exposition itinérante intitulée « CNAM #2038 »
- *Etude GERS*
 - 2 ateliers de concertation pour la construction du plan d'actions

Coopération

- *Mutualisation*
 - 2 793 actes d'urbanisme instruits dans le cadre du service commun ADS (1400 en 2015)
- *Financements*
 - 26 porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme LEADER

